

Retours d'expériences

2019-2020

Les démarches « captages prioritaires » sur les bassins versants des 4 vallées et de Bièvre Liers Valloire

Une
démarche
partenariale



SIE Epinouze
Lapeyrouse Mornay



Bièvreisère
communauté



Rédaction de la synthèse

La coordination générale a été réalisée par Charlotte PENEL (SIRRA).

Ce travail a bénéficié des contributions et relectures des membres du comité technique de l'étude dont les noms figurent en Annexe 2.

Le SIRRA remercie vivement les personnes qui ont contribué directement ou indirectement à ce guide présentant les retours d'expériences du territoire 4 Vallées et Bièvre Liers Valloire.

Table des matières

Caractérisation des captages prioritaires sur les bassins versants des 4 vallées bas Dauphiné et de Bièvre Liers Valloire	6
1. 12 zones de protection pour une emprise de 8200 ha.....	6
2. Les zones de protection des captages : des surfaces majoritairement agricoles.....	7
3. Des contaminations aux nitrates et/ou aux produits phytosanitaires	8
a. Omniprésence des molécules herbicides	8
b. Tendance à la baisse pour les nitrates, difficilement quantifiable pour les phytos	9
4. Des programmes d'actions multi-thématiques	10
5. 10 ans d'animation territoriale	14
a. Des projets portés par les Chambres d'Agriculture	14
b. Les collectivités gestionnaires s'emparent du sujet.....	14
c. Un partenariat efficace et des rôles complémentaires.....	14
d. Création du SIRRA : une vision par bassin versant.....	15
6. Une démarche qui s'articule avec d'autres projets de territoire.....	15
7. Les acteurs clefs de la démarche « captages prioritaires »	16
a. Les agriculteurs des zones de protection, premiers acteurs de mise en œuvre de la démarche	16
b. Pas d'action possible sans les financements de l'Agence de l'eau	16
c. L'accompagnement des services de l'Etat	16
d. Les opérateurs agricoles.....	17
e. Les élus locaux : ceux de la structure gestionnaire, mais bien plus encore	21
f. L'intérêt d'impliquer d'autres structures « expertes »	21
Une démarche qui porte ses fruits.....	23
1. Tous les gestionnaires des captages prioritaires interrogés ont adopté la démarche	23
2. La notion de proximité géographique est une clef du succès	23
3. Les zones de protection des captages, des territoires d'expérimentation fructueuse	23
a. Echanges directs entre agriculteurs.....	24
b. Groupes thématiques techniques en petits comités	24
c. Renforcer la communication : une nécessité	25
d. La politique foncière : un outil fort mais peu utilisé	25
e. Le développement de cultures à bas niveau d'intrants	26
f. La nécessaire implication des acteurs « non agricoles ».....	27
4. Une mobilisation parfois lente mais toujours effective.....	27
5. La demande sociétale s'empare du sujet	28
Les limites de la démarche	29
1. Le changement est une question de patience et d'opportunités.....	29
2. Des outils pas toujours adaptés	29
a. Des programmations agro-environnementales d'une durée trop courte.....	29
b. C'est finalement le consommateur qui paye.....	30

c.	On n'a pas réponse à tout...	30
d.	Mieux impliquer l'agriculteur pour l'aider dans le changement de pratiques et l'appropriation des enjeux liés à l'eau.....	31
3.	Sans accompagnement, la mobilisation va se tarir.....	31
4.	Comment mobiliser les réfractaires ?.....	31
5.	La transversalité avec le développement économique n'est pas opérationnelle	32
	Comment aller plus loin ?.....	33
1.	Analyse de l'état des lieux 2020.....	33
2.	Un nécessaire soutien politique et de cadrage national	34
3.	Plus d'aides directes aux agriculteurs pour plus de changements de pratiques.....	35
4.	Les évolutions réglementaires, catalyseur des changements de pratiques	35
5.	Renforcer la communication.....	36
6.	Dépasser les frontières des aires d'alimentation	37
	Comment évaluer la démarche « captages prioritaires » ?	38
1.	Une évaluation déjà réalisée à l'échelle de chaque zone de protection	38
2.	L'évaluation de la démarche « captages prioritaires » : un sujet déjà investigué par de nombreux acteurs	39
3.	L'intérêt d'une mutualisation des évaluations locales	39
	Conclusion	41
	Annexes	42

Table des illustrations

Figure 1 :	Carte des captages prioritaires et des collectivités gestionnaires compétentes	6
Figure 2 :	Emprise des aires d'alimentation et des zones de protection des 16 captages prioritaires du territoire (ZP et AAC provisoires pour le captage des Biesses)	7
Figure 3 :	Assolement 2017 des captages prioritaires des territoires du SIRRA et du SAGE Bièvre Liers Valloire	8
Figure 4 :	Evolution du taux de metolachlore ESA depuis 2017.....	9
Figure 5 :	Tableau synoptique des actions proposées dans les programmes d'actions des captages prioritaires.....	10
Figure 6 :	Répartition de la SAU et du nombre d'agriculteurs concernés par les zones de protection des captages prioritaires du territoire	16
Figure 7 :	les opérateurs agricoles impliqués dans les filières longues du territoire (hors valorisation viande).....	17
Figure 8 :	les étapes vers le changement de pratiques	27
Figure 9 :	Les phases de généralisation du changement.....	29
Figure 10 :	matrice AFOM des démarches "captages prioritaires"	34

La présente note vise à faire un état des lieux des démarches de préservation des captages d'eau potable prioritaires existant sur les bassins versants des 4 vallées Bas Dauphiné et de Bièvre Liers Valloire. Ce territoire est concerné par 16 captages prioritaires par le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 (qui devraient, pour la plupart, être reconduits dans le SDAGE 2022-2027) pour des contaminations aux nitrates et/ou aux pesticides, ce qui est particulièrement important par rapport au reste du territoire Rhône Méditerranée et Corse. Aussi, l'Agence de l'eau a demandé au Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA, structure de gestion de l'eau établie sur 140 communes et 12 de ces captages prioritaires) de porter la réflexion avec les animateurs captages en son sein ou au sein des communautés de communes (BIC, EBER, Bièvre Est) ou des syndicats d'eau potable (SIE Valloire Galaure, SIE du Brachet, SIE Epinouze-Lapeyrouse-Mornay) ou de commune (St Rambert d'Albon) pour avoir une vision globale à partager avec l'ensemble des acteurs du territoire.

En 2010 les premières démarches « captages prioritaires » ont été lancées par les gestionnaires de ces ouvrages. Définies en 4 phases (délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC), réalisation d'un diagnostic territorial multi-pressions, élaboration d'un plan d'actions, mises en œuvre du plan d'actions), elles permettent d'aboutir à la mise en œuvre d'actions agricoles et non-agricoles de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau captée et distribuée dans les réseaux d'eau potable.

Conformément à l'article 7.3 de la directive CE 2000 / 60 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, dite « directive cadre sur l'eau », l'objectif est d'obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions diffuses avant la distribution de l'eau. A ce jour, des programmes d'actions sont en cours sur 15 des 16 captages prioritaires du territoire couvert par le SIRRA et le SAGE Bièvre Liers Valloire (147 communes d'Isère et de Drôme). Chacun est avant tout un projet adapté au territoire local et les actions proposées sont ajustées aux particularités des zones de protection. Pour autant, les thématiques étant communes entre les captages (lutte contre les pollutions diffuses aux nitrates et/ou aux produits phytosanitaires) et les acteurs concernés étant parfois les mêmes, certains des axes d'actions sont communs aux différentes démarches.

Cette synthèse vise à faire l'état des lieux des démarches en cours ; elle proposera une vision d'ensemble et une analyse de l'état d'avancement des démarches, leurs portées et les résultats obtenus.

La synthèse proposée est ainsi construite autour de 6 objectifs :

Les 6 objectifs de l'étude

- Avoir une vision globale des démarches « captages prioritaires » entreprises sur les bassins versants des 4 Vallées et de Bièvre Liers Valloire
- Capitaliser les enseignements et pouvoir communiquer de manière « macro »
- Faire (re)connaître la démarche par les partenaires
- Etablir une cartographie des acteurs impliqués dans les filières agricoles
- Définir des pistes d'actions pour l'amélioration de l'efficacité de la démarche « captages prioritaires » et les limites observées
- Réfléchir à comment entreprendre l'évaluation de la démarche

L'échelle de territoire du SIRRA, élargi à l'ensemble du bassin versant Bièvre Liers Valloire et comprenant donc 12 communes drômoises, apparaît comme une échelle d'analyse pertinente couvrant les 16 captages prioritaires. De plus, le SIRRA est lui-même porteur de plusieurs outils de gestion (SAGE Bièvre Liers Valloire, Contrat de Rivières des 4 Vallées, PGREs, PAEC des 4 Vallées...) qui

s'articulent avec les démarches « captages prioritaires ». C'est pourquoi, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a proposé que le SIRRA porte la réalisation de cette synthèse.

Elle s'appuie avant tout sur l'expertise des collectivités gestionnaires des captages prioritaires. La complémentarité des compétences (gestion AEP, lutte contre les pollutions diffuses...) de ces collectivités est de nature à enrichir l'analyse et d'amener une prise de recul permettant de dresser un portrait complet des démarches en cours sur ce vaste territoire.

Méthodologie mise en œuvre

Afin de mieux caractériser chaque démarche, des entretiens individuels avec les élus des collectivités gestionnaires et les animateurs « captages prioritaires » ont été réalisés courant 2019. Six des sept collectivités gestionnaires du territoire d'étude ont été rencontrées ; la liste des personnes interrogées dans chaque structure figure en Annexe 1. Ces entretiens ont permis de recueillir et d'intégrer le ressenti général de ces acteurs impliqués dans les démarches « captages prioritaires », sans entrer dans le détail d'analyse d'indicateurs de suivi et d'évaluation des démarches. Cette appréciation qualitative pourra s'enrichir des plans d'actions plus détaillés réalisés par chaque animateur sur leurs captages respectifs.

Sur cette base, ce document reprend les principaux enseignements tirés de ces échanges ; à part mention contraire dans le document, ont été mis en avant les éléments communément partagés entre élus et techniciens rencontrés. L'implication des animateurs « captages prioritaires » dans la conception et la finalisation de ce document (partage d'expériences, relecture, apport de compléments, ...) est gage de validation des partenaires de la démarche.

Cependant, certains retours ne font pas l'unanimité. Mais ces points ayant été soulevés, il paraissait important de les mentionner dans cette synthèse qui reflète l'expérience des élus et techniciens rencontrés dans les services « alimentation en eau potable » des collectivités. Le document souligne alors qu'il s'agit d'un retour de quelques collectivités uniquement.

Les pistes de réflexion et axes à retenir ont été mis en évidence sur la base des données collectées, complétées par la connaissance du territoire et l'expérience de la rédactrice et des relecteurs consultés (membres du COTECH présentés en Annexe 2). Des éléments plus quantitatifs compléteront les analyses qualitatives sachant que le détail des actions de chaque captage prioritaire est suivi précisément annuellement par chaque animateur.

Cette synthèse porte uniquement sur les 16 captages prioritaires des bassins versants des 4 Vallées et de Bièvre Liers Valloire. Afin de faciliter la lecture, dans ce rapport, la mention « les captages prioritaires » fera référence à ces 16 captages.

Point d'attention :

Les résultats présentés dans cette synthèse concernent les eaux brutes des captages prioritaires étudiés, c'est-à-dire les eaux souterraines telles qu'elles se présentent dans le milieu naturel. Il n'est pas ici question de la qualité de l'eau distribuée par les collectivités compétentes en matière d'alimentation en eau potable.

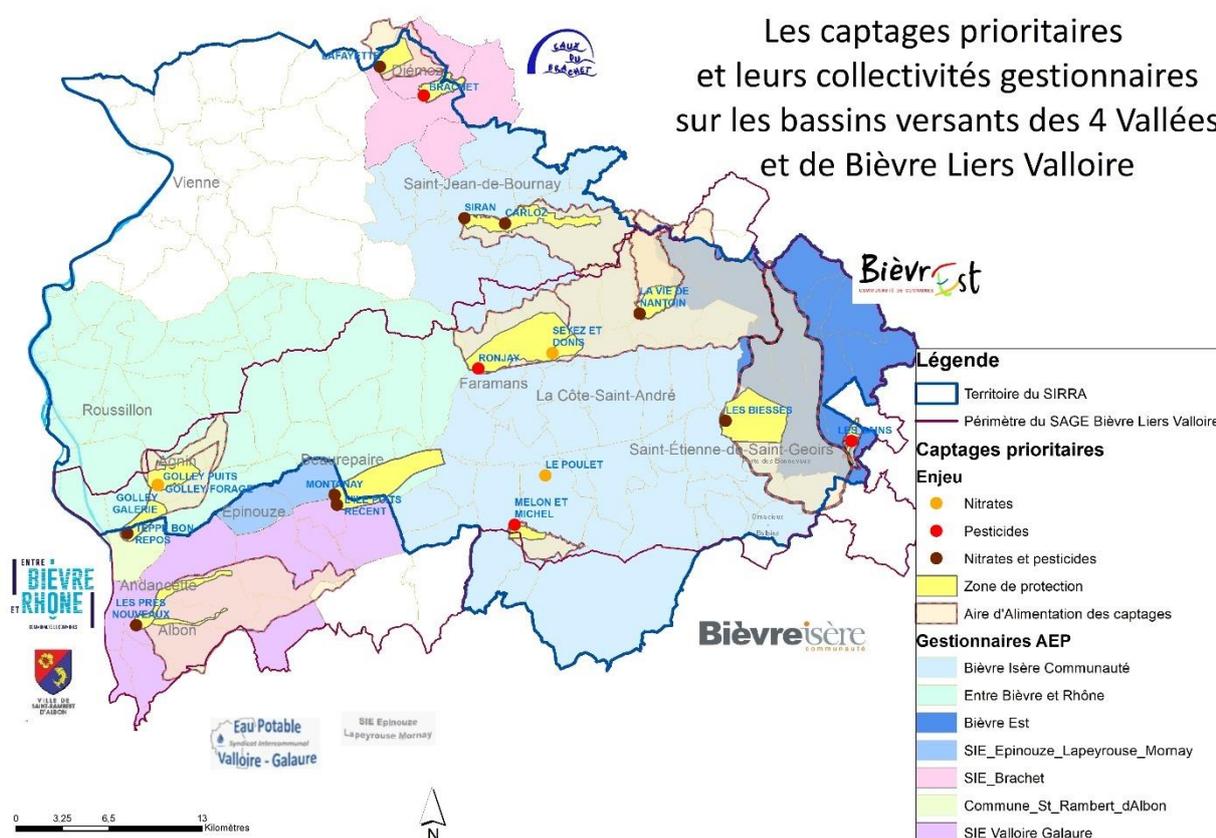
CHAPITRE 1

Caractérisation des captages prioritaires sur les bassins versants des 4 vallées bas Dauphiné et de Bièvre Liers Valloire

1. 12 zones de protection pour une emprise de 8200 ha.

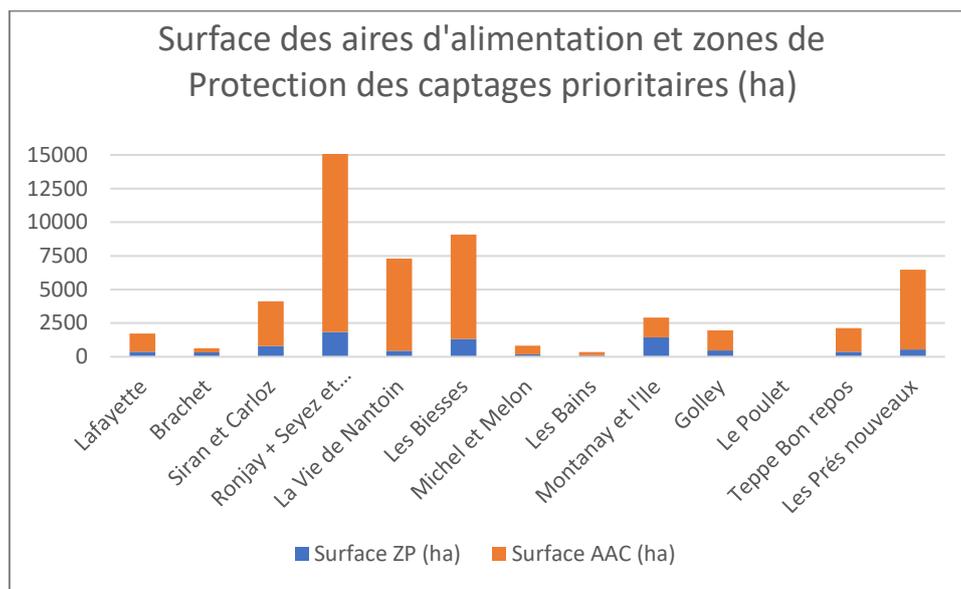
Les aires d'alimentation étudiées sont situées sur les bassins versants des 4 vallées et de de Bièvre Liers Valloire. Il existe à ce jour sur ce territoire 16 captages dits prioritaires pour la résolution des pollutions diffuses. En 2020, ils sont gérés par 7 collectivités gestionnaires ayant la compétence « eau potable ». Certains de ces captages prioritaires partagent les mêmes aires d'alimentation.

Figure 1 : Carte des captages prioritaires et des collectivités gestionnaires compétentes



On compte au total 12 zones de protection distinctes sur le territoire étudié. Ces 12 zones de protection, de taille variable pour une moyenne de 750 ha, couvrent un total de 8 200 ha dont 6 000 ha de terres agricoles, répartis sur 43 communes.

Figure 2 : Emprise des aires d'alimentation et des zones de protection des 16 captages prioritaires du territoire (ZP et AAC provisoires pour le captage des Biesses)



Seul le captage du Poulet à Viriville (classé prioritaire par le SDAGE 2016-2021) ne bénéficie pas encore d'une aire d'alimentation définie et de la mise en œuvre d'un programme d'actions. Mais ce captage a fait l'objet d'une demande de retrait de liste « captage prioritaire » dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2022-2027. Il reste concerné par une zone de sauvegarde « ressource stratégique » pour l'alimentation en eau potable définie par le SAGE et la collectivité gestionnaire (Bièvre Isère Communauté) doit donc mettre en place des mesures de préservation plutôt que de reconquête de la qualité de cette ressource.

L'Annexe 3 présente les caractéristiques des 16 captages prioritaires pris en compte dans cette synthèse.

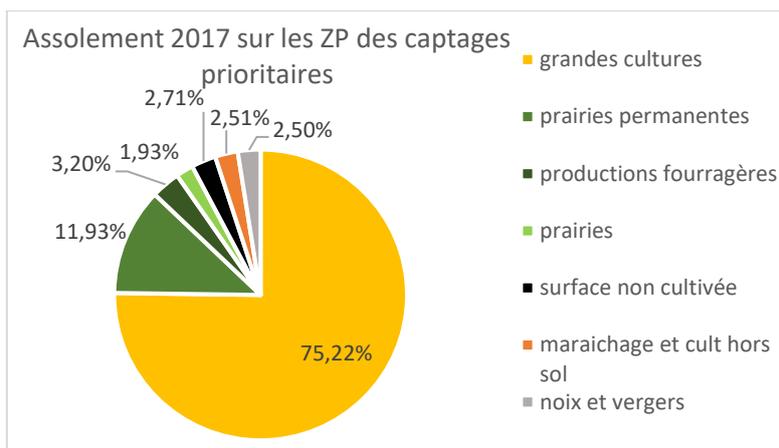
2. Les zones de protection des captages : des surfaces majoritairement agricoles

A l'exception des captages des Bains (commune de Beaucroissant) et de Melon et Michel (commune de Thodure), les zones de protection des captages ont toutes une vocation majoritairement agricole. Sur toutes les zones de protection des captages, l'utilisation des terres agricoles est majoritairement destinée à la production de grandes cultures. Ainsi par exemple 93 % de la SAU de la zone de protection sert à la production de maïs, tournesol, blé... au captage de Lafayette (commune de St Georges d'Espéranche).

Le territoire est également une région d'élevage ; en moyenne, 17 % de la SAU des zones de protection des captages sont en prairies (permanentes ou temporaires). L'arboriculture et le maraichage représentent une part importante des assolements des 3 captages proches de la vallée du Rhône Prés Nouveaux (commune d'Albon), Tepe bon repos (commune de St Rambert d'Albon) et Golley (commune d'Agnin).

En 2018, la production de semences sur l'ensemble des zones de protection des captages prioritaires occupait 470 ha ; c'est plus que les productions en agriculture biologique qui couvraient un total de 360 ha des 6 000 ha de SAU.

Figure 3 : Assolement 2017 des captages prioritaires des territoires du SIRRA et du SAGE Bièvre Liers Valloire¹



3. Des contaminations aux nitrates et/ou aux produits phytosanitaires

Sur les 16 captages prioritaires étudiés,

- 3 sont classés prioritaires pour les nitrates.
- 4 sont classés prioritaires pour des contaminations aux produits phytosanitaires.
- 9 sont classés prioritaires pour des contaminations aux nitrates et aux produits phytosanitaires.

a. Omniprésence des molécules herbicides

On retrouve dans l'eau brute de l'ensemble des captages 27 molécules phytosanitaires différentes sur plus de 600 molécules recherchées². Si certaines sont rares ou à l'état de traces, d'autres se retrouvent dans les analyses d'une majorité des captages :

- L'atrazine et ses dérivés. Cette molécule herbicide est interdite d'usage depuis 2003. Elle n'est donc plus aujourd'hui utilisée sur les aires d'alimentation de captages mais on la retrouve, en deçà du seuil de potabilité de 0,1µg/L, ainsi que ses molécules filles, dans les eaux brutes de tous les captages prioritaires.
- le S-métolachlore et ses dérivés sont retrouvés dans les eaux brutes de tous les captages prioritaires. Les molécules de dégradation Metolachlore-ESA et Metolachlore-OXA sont recherchées depuis 2017 dans les analyses réalisées par l'Agence de l'Eau. Si elles ne figurent pas aujourd'hui dans le contrôle sanitaire (mais cette situation devrait évoluer prochainement au vu de l'avis de l'ANSES délivré le 30 janvier 2019), les taux auxquels le Metolachlore-ESA est retrouvé dépassent souvent (et largement parfois, comme c'est le cas aux captages de Seyez et Donis, des Biesses et de la Vie de Nantoin...) la norme des 0,1µg/L et inquiètent les

¹ Source : Analyse du RPG 2017

² « Pour chaque échantillon, près de 600 substances actives différentes sont recherchées par le laboratoire spécialisé. Plus des deux tiers de ces molécules ont une faible probabilité d'être quantifiées dans les eaux ; elles restent toutefois recherchées par sécurité. » Source : <https://www.eauetphyto-aura.fr/les-produits-phytosanitaires-dans-notre-environnement/qualite-des-eaux-vis-a-vis-des-produits-phytosanitaires/>

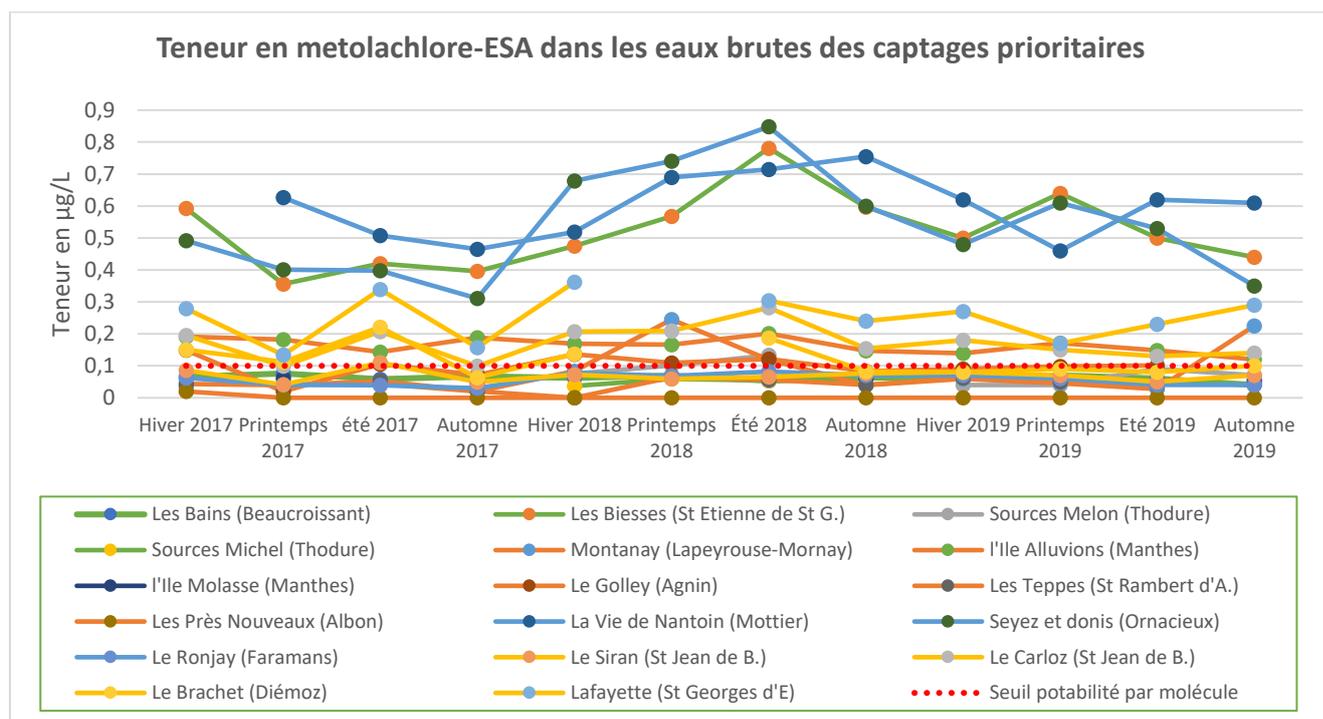
gestionnaires. Ces résultats restent toutefois en-deçà de la valeur sanitaire maximale de 510 µg/L définie par l'ANSES.

Figure 4 : Evolution du taux de metolachlore ESA depuis 2017

Chaque couleur de ligne correspond à un bassin versant :

- Bassin versant des 4 Vallées
- Bassin versant du Liers
- Bassin versant de la Bièvre
- Bassin versant de la Valloire

Les eaux brutes des captages de Seyez et Donis, La Vie de Nantoin et les Biesses connaissent des contaminations importantes au Metolachlore ESA, atteignant des taux de 0.8 µg/L



- le glyphosate et son métabolite l'AMPA se retrouvent dans les eaux brutes de 69% (11/16) des captages prioritaires
- le 2 4 D (Acide 2,4-dichlorophénoxyacétique) se retrouve dans les eaux brutes de 50% (8/16) des captages prioritaires.

A l'exception du mépiquat chlorure (régulateur de croissance retrouvé dans les eaux brutes de 5 captages), les molécules les plus retrouvées sont toujours des herbicides. Le tableau en Annexe 4 synthétise, par captage, les molécules phytosanitaires détectées.

b. Tendance à la baisse pour les nitrates, difficilement quantifiable pour les phytos

Concernant le paramètre « nitrates », sur la plupart des captages, nous disposons aujourd'hui de plus de 20 ans d'analyse. Ces résultats permettent de mettre en évidence que le taux de nitrates a globalement baissé sur tous les captages prioritaires. On observe ainsi une **baisse moyenne de 21% entre 2000 et 2018**³. Au-delà des évolutions des pratiques, il ne peut être exclu que ce résultat soit lié à une diminution de la pluviométrie ces dernières années. La tendance à une baisse pérenne du taux

³ Analyse réalisée à partir des données disponibles sur le site <https://qualite-eau.eaurmc.fr/rapports/captages-prioritaires/index.html> en septembre 2019

de nitrates devra être confirmée après des années pluvieuses qui entraînent un lessivage plus important vers la nappe phréatique.

Concernant le paramètre « produits phytosanitaires », les analyses les plus anciennes datent de 2003 et toutes les molécules n'étaient pas recherchées à cette époque. Il est donc plus délicat d'établir des tendances. En effet, on observe sur 12 des 16 captages **une tendance à la hausse de la teneur totale en molécules phytosanitaires**. Le nombre de molécules retrouvées est en augmentation, comme le nombre de dépassements de la norme de potabilité en vigueur (0,1 µg/L). **Pour expliquer ce phénomène, il faut prendre en compte que la précision des mesures s'est affinée et que de nouvelles molécules ont été ajoutées aux analyses**. La teneur totale moyenne sur les captages passe ainsi de 0.16 µg/L en 2009 à 0.29 µg/L en 2018.

Les tableaux en Annexe 5 et Annexe 6 présentent l'évolution des taux de détection des produits phytosanitaires et de nitrates aux différents captages.

On observe dans la plupart des cas la diminution des taux de molécules qui avaient entraîné le classement des captages en tant que « prioritaires » (exemple de l'atrazine et de ses dérivés). Mais l'apparition de molécules comme le S-métolachlore et ses dérivés, recherchées à partir de 2017, montre que ces captages restent sensibles et que la problématique qualitative n'est pas résolue : **de nouvelles molécules phytos remplacent celles désormais interdites**.

4. Des programmes d'actions multi-thématiques

Les thématiques traitées dans le cadre des démarches « captages prioritaires » sont communes aux différents captages : on s'intéresse avant tout aux contaminations aux nitrates et/ou aux produits phytosanitaires des eaux brutes.

Dans ce cadre, bien que chaque programme d'actions soit adapté au contexte de l'AAC et découle d'un diagnostic multi-pressions du territoire, on retrouve souvent les mêmes objectifs et les mêmes actions dans les différentes démarches.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque démarche, les actions proposées et permet de mettre en évidence celles qui, largement proposées, semblent le mieux adaptées aux différents contextes territoriaux.

Figure 5 : Tableau synoptique des actions proposées dans les programmes d'actions des captages prioritaires

	Thématique	Objectifs	Type d'actions	MONTANEY et L'ILE	PRES NOUVEAUX 2017-2019	PRES NOUVEAUX 2021-2025	TEPPE BON REPOS	GOLLEY	RONJAY	SEVEZ et DONIS	LA VIE DE NANTOIN	LES BIESES	MELON et MICHEL	BRACHET	LAFAYETTE	LES BAINS	SIRAN et CARLOZ	Fréquence de l'action (sur 14 programmes d'actions)		
Actions sur Jardins Espaces Verts et Infrastructures	Actions transversales non agricoles	Sécuriser les points d'infiltration directs à la nappe	Etat des lieux puits et forages	x	x	x	x											4		
			Mise en sécurité des piézomètres "points noirs"		x	x														2
	Nitrates d'origine non agricole	Amélioration des installations d'assainissement non collectif	Renforcer les connaissances sur le nombre d'installations en ANC et/ou la fréquence des contrôles	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	13	
			Raccordement des ANC à l'AC				x	x												2
			Accompagner les mises aux normes des installations ANC	x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	13
		Optimisation des réseaux d'assainissement collectif	Mise en œuvre des recommandations du schéma directeur d'assainissement			x			x	x	x	x	x			x	x	x		9
			Améliorer la gestion des eaux pluviales et eaux de ruissellement						x	x	x	x	x			x		x		7
			Amélioration des réseaux d'assainissement : diagnostic, mise en place du séparatif, suivi des fuites, fonctionnement des déversoirs d'orage	x	x	x	x	x												5
	Produits phytosanitaires d'origine non agricole	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités	Réalisation d'un plan de désherbage et mise en place des préconisations dans chaque commune de l'AAC		x				x	x	x	x	x		x	x	x	x	10	
			Acquérir ou mettre en place un système de partage de matériel de désherbage alternatif	x																1
			Mettre en œuvre le "zéro phyto"	x		x	x	x												4
			Mise en place de techniques de désherbage alternatives sur les infrastructures de transport	x						x	x	x	x	x		x	x	x	x	10
		Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires chez les particuliers	Sensibiliser et former le grand public à des pratiques de jardinage éco-responsables	x	x	x				x	x	x	x	x	x	x	x		x	12
			Campagne de collecte des produits phytosanitaires	x																1
			Animations scolaires sur l'impact des pratiques domestiques sur la ressource en eau													x	x			2
	Réduire l'utilisation des produits phytos des entreprises non agricoles	Mise en œuvre de techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts des entreprises situées dans l'AAC	x	x	x					x	x	x	x			x		x	9	

	Thématique	Objectifs	Type d'actions	MONTANEY et L'ILE	PRES NOUVEAUX 2017-2019	PRES NOUVEAUX 2021-2025	TEPPE BON REPOS	GOLLEY	RONJAY	SEYEZ et DONIS	LA VIE DE NANTOIN	LES BIESES	MELON et MICHEL	BRACHET	LAFAYETTE	LES BAINS	SIRAN et CARLOZ	Fréquence de l'action (sur 14 programmes d'actions)		
Actions agricoles	Actions transversales agricoles	Accompagner les changements de pratiques	Conseil personnalisé aux exploitants agricoles et accompagnement de la transition agro-écologique		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	12		
			Mise en place de diagnostic Biodiversité		x	x														2
			Contractualisation de MAEC						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
			Gestion foncière dans les zones de protection							x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	9
			Sensibilisation des prescripteurs et négociants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	14
			Sensibiliser les élèves agricoles (MFR, lycée agricole) aux enjeux de la qualité de l'eau			x	x	x												3
			Rappel sur la réglementation				x													1
		Améliorer la durabilité globale des exploitations	Accompagner et informer les agriculteurs intéressés par la conservation des sols	x	x		x													3
			Sensibilisation à l'agriculture biologique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	14
			Développement (Test/ recherche, informations élus) de (nouvelles) cultures à bas niveaux d'intrants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	12
	Partages et retours d'expériences sur la gestion des haies, la biodiversité et l'agroforesterie		x																1	
	Plantation et entretien d'infrastructures agro-écologiques								x	x	x	x	x	x	x			x	8	
	Optimiser le recours à l'irrigation	Suivi de la qualité de l'eau d'irrigation											x			x			2	
		Optimisation du pilotage de l'irrigation											x			x		x	3	
	B. Produits phytosanitaires d'origine agricole	Diminuer les contaminations par pollution ponctuelle	Amélioration de la gestion des produits phytosanitaires lors des remplissages/lavages des pulvérisateurs		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	13	
			Aménagement des parcelles pour limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau		x	x														2
			Bilan annuel individuel ou pluriannuel des pratiques phytosanitaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	14
			Développement des aires de lavage/remplissage des pulvérisateurs	x	x	x	x	x												5
		Réduction et optimisation des traitements phytosanitaires sur les cultures	Développement du désherbage mécanique (démonstrations, essais...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	13
			Mise en place de groupes de travail ; formation et mobilisation des retours d'expérience locale	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	12
Varier les herbicides de culture de printemps sur une parcelle			x	x	x														3	
Mise en place d'un désherbage mixte Ex : faux semis, herse étrille, bineuse...			x	x	x														3	
Accompagnement individuel pour permettre la modification des pratiques en faveur du désherbage mécanique, de la réduction de doses, des bonnes pratiques phytos, gestion agronomique des parcelles prenant en compte la rotation des cultures... et communication des retours d'expériences des essais menés sur les captages prioritaires			x	x	x	x														4
Développement des techniques alternatives pour lutter contre les espèces envahissantes			x		x	x	x													4

		Accompagnement technique et administratif pour l'acquisition de matériels de désherbage mécanique	x	x	x	x	x											5		
		Allongement des rotations, intégration des prairies temporaires dans les assolements	x	x	x		x							x	x	x			7	
	Nitrates d'origine agricole	Optimisation de la fertilisation azotée au plus près des besoins culturaux	Communiquer/accompagner sur les Outils d'Aide à la Décision (OAD) pour la fertilisation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		14	
			Communiquer/accompagner sur les différentes techniques de fractionnement	x	x	x	x	x												5
			Développement des outils de pilotage du premier apport (RSH)	x	x	x	x	x												5
			Accompagnement technique et administratif pour l'acquisition des différents outils d'amélioration spatiale des apports d'azote	x	x	x	x	x												5
			Accompagnement individuel sur l'optimisation de la fertilisation : techniques de fractionnement, implantation des couverts, communication des différents outils de pilotage, étude de sols, analyses...	x	x	x	x													4
			Bilan annuel individuel ou pluriannuel des pratiques de fertilisation		x	x		x												3
			Amélioration de la connaissance du sol et de son fonctionnement	x				x												2
			Communication/ Accompagnement technique sur les implantations des CIPAN et autres couverts hivernaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x		13
	Optimisation de gestion de l'azote organique	Accompagnement dans l'amélioration des stockages et la gestion des effluents d'élevage			x				x	x	x	x				x	x		7	
		Développement de filière de MO entre éleveurs et céréaliers	x																1	
		Informier et échanger pour développer l'utilisation de matières organiques (compost, fumier, engrais vert)	x																1	
		Démonstration sur le compostage / ou le co-compostage des déchets verts							x	x	x	x				x	x		6	
Actions transversales	Accompagnement général	Sensibiliser et éduquer pour accompagner les actions et les pérenniser	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		14		
		Améliorer la connaissance					x	x	x	x	x	x	x	x					8	
	Réalisation d'analyses "qualité" complémentaires au suivi sanitaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x					x	x		11		

5. 10 ans d'animation territoriale

a. Des projets portés par les Chambres d'Agriculture

Depuis les années 90, la Chambre d'Agriculture de l'Isère a mis en place sur les zones de protection de captages prioritaires le projet Pil'Azote. D'abord fléché sur la problématique « nitrates », le projet a permis la sensibilisation des agriculteurs et l'accompagnement des changements de pratiques.

En 2008, le projet est devenu Terre et Eau pour s'intéresser plus globalement aux liens entre pratiques agricoles et préservation de la ressource en eau et vise également la sensibilisation des prescripteurs. Dans le Département de la Drôme, la Chambre d'agriculture avait lancé en 1991 le programme Just'Azote, devenu Agr'Eau 26 en 2002, visant lui aussi la sensibilisation des agriculteurs des zones de protection de captages autour des problématiques nitrates puis plus globalement nitrates et produits phytosanitaires.

En 2019, 5 conseillers « agro-environnement » suivent la mise en œuvre des programmes d'actions à travers les programmes Terre et Eau (côté Isère) et Agr'Eau 26 (côté Drôme). Le temps de travail dédié à la démarche « captages prioritaires » par ces agents équivaut à 1,9 Equivalents Temps Plein (ETP).

b. Les collectivités gestionnaires s'emparent du sujet

A partir de 2008, poussées par l'Etat et soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les collectivités gestionnaires des captages prioritaires se sont saisies de la préservation de la qualité de leurs ressources en eau. D'abord démunies face à cette problématique, les collectivités gestionnaires ne se sentaient pas légitimes de travailler avec les agriculteurs sur des territoires dépassant parfois celui des communes membres de la collectivité. Un élu résume l'impuissance ressentie : « pourquoi ce serait au Syndicat des eaux de gérer les agriculteurs ? ». Au final, l'embauche des animateurs « captages prioritaires » a permis de mettre en œuvre les différentes étapes des démarches « captages prioritaires » et de redonner aux collectivités gestionnaires une place centrale dans le processus, tout en s'appuyant sur un partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Ce rôle clef est aujourd'hui consolidé par la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite "engagement et proximité", modifiant l'article L.2224-7 du CGCT en ces termes : « Le service qui assure tout ou partie du prélèvement peut contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource ».

A ce jour, 4 animateurs « captages prioritaires » sont embauchés ou mis à disposition des 7 structures gestionnaires afin d'assurer l'animation des 15 programmes d'actions en cours. En 2019, le temps de travail dédié à l'animation des démarches « captages prioritaires » par ces agents équivaut à 2,8 ETP, chaque agent étant également affecté à d'autres missions au sein de sa structure d'accueil.

c. Un partenariat efficace et des rôles complémentaires

L'arrivée des animateurs « captages prioritaires » embauchés par les collectivités gestionnaires des captages prioritaires a demandé un ré-ajustement du rôle de chacun. L'échange de données et la construction d'une relation de confiance ont demandé du temps mais aujourd'hui, la collaboration entre structures semble fructueuse. Les Chambres d'Agriculture assurent la mise en œuvre des actions agricoles des programmes d'actions et apportent leur expertise technique aux collectivités gestionnaires. Leur implantation « historique » sur les zones de protection de captages permet d'assurer une connaissance fine du terrain et de proposer aux agriculteurs un suivi adapté à leur situation personnelle.

Le partenariat entre structures et la fluidité des échanges entre techniciens des Chambres d'Agriculture et des collectivités sont aujourd'hui rôdés et les animateurs assurent ainsi une action complémentaire.

d. Création du SIRRA : une vision par bassin versant

En 2019, la création du SIRRA par fusion de 4 syndicats de bassins versants a permis à une même structure d'assurer la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les 121 communes iséroises des bassins des 4 Vallées, de Bièvre Liers Valloire, de la Sanne et de la Varèze. Ainsi, au titre des 6° et 7° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, le SIRRA peut intervenir dans la lutte contre les pollutions et la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines de son territoire.

A ce titre, le SIRRA porte plusieurs contrats et schémas territoriaux sur l'eau et l'environnement ayant un lien étroit avec les démarches « captages prioritaires ». On citera :

- Le SAGE Bièvre Liers Valloire
- Le Contrat de bassins Bièvre Liers Valloire et Sanne
- Le Contrat de rivières des 4 Vallées
- Le PAEC des 4 Vallées
- Les PGRI Bièvre Liers Valloire et des 4 Vallées
- La mise en œuvre de Paiement pour Services Environnementaux (en cours de montage)

A noter que la compétence GEMAPI est assurée sur la partie drômoise du bassin Bièvre Liers Valloire, soit environ 20% du bassin versant par la communauté de communes Porte de Dromardèche (CCPDA).

C'est pourquoi, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a proposé que le SIRRA coordonne une vision globale et porte la réalisation de cette synthèse. L'échelle de territoire du SIRRA, élargi à l'ensemble du bassin versant Bièvre Liers Valloire, apparaît comme une échelle d'analyse pertinente couvrant les aires d'alimentation des 16 captages prioritaires et permettant de prendre du recul, en partenariat avec les collectivités gestionnaires AEP, sur les actions existantes et à engager.

6. Une démarche qui s'articule avec d'autres projets de territoire

Les interactions entre les démarches « captages prioritaires » et les autres projets de territoire sont nombreuses. On compte sur le territoire étudié de nombreux outils de gestion liés à l'eau ou à l'adaptation au changement climatique : 2 PAECs (secteurs 4 Vallées et Bièvre Liers Valloire), le Contrat de rivières des 4 Vallées, le SAGE Bièvre Liers Valloire, le Contrat des Bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne, le contrat global Bièvre Isère Communauté...

Dans ces outils de gestion, les aires d'alimentation des captages prioritaires sont systématiquement répertoriées comme zones à enjeux prioritaires. Elles peuvent ainsi bénéficier d'outils de financements spécifiques (type MAEC) et de renfort d'animation. Elles constituent des zones de relais d'information pour mettre en œuvre les différents outils de gestion. De plus, sur le bassin versant Bièvre Liers Valloire, les zones de sauvegarde pour l'AEP ont été définies, lorsque cela était possible, sur la base des zones de protection des captages prioritaires, renforçant ainsi leur rôle stratégique.

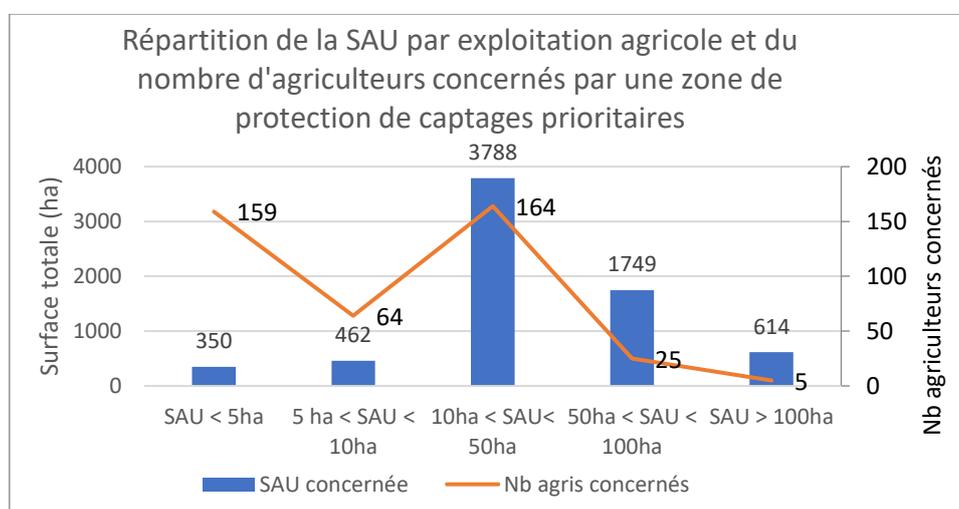
La démarche « captages prioritaires » s'inscrit donc dans l'ensemble des dynamiques du territoire. Au-delà du gain d'efficacité et du meilleur ciblage sur les zones à enjeu, cette approche permet de dépasser les limites des AAC et d'inclure dans des démarches agro-environnementales un grand nombre d'agriculteurs, renforçant la portée des changements de pratiques.

7. Les acteurs clés de la démarche « captages prioritaires »

a. Les agriculteurs des zones de protection, premiers acteurs de mise en œuvre de la démarche

Au total, **420 agriculteurs** (sur un total de 2080 sur le territoire du SIRRA et du SAGE Bièvre Liers Valloire) sont concernés par la démarche « captages prioritaires ». Si certains ne cultivent que quelques parcelles dans une zone de protection, certains voient une majorité de la SAU de leur exploitation agricole concernée par une zone de protection (au maximum, un agriculteur cumule 188 ha concernés par la zone de protection du Ronjay). Leur implication, et les « contraintes » que cela induit sur leur système d'exploitation, est donc variable. Le graphique ci-dessous montre que la majorité des agriculteurs concernés (164 sur 420) ont entre 10 et 50 ha situés dans les zones de protection.

Figure 6 : Répartition de la SAU et du nombre d'agriculteurs concernés par les zones de protection des captages prioritaires du territoire



b. Pas d'action possible sans les financements de l'Agence de l'eau

Que ce soit dans le 10^{ème} ou le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la politique « captages prioritaires » est restée une thématique phare, proposant aux maîtres d'ouvrage des taux d'aides incitatifs pour la mise en œuvre d'une animation territoriale dédiée et le déploiement d'actions d'accompagnement aux changements de pratiques (expérimentations en culture, analyses des quantités d'intrants au sortir de l'hiver, maîtrise foncière...). L'ensemble des gestionnaires des captages prioritaires reconnaît qu'ils ne se seraient pas lancés dans la démarche sans ces financements (70% de financement sur les postes d'animateur captages dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau) ; **l'embauche des animateurs a été possible grâce aux aides de l'Agence de l'Eau.**

Aujourd'hui, la plupart des actions ne sont possibles que parce qu'elles sont co-financées par l'Agence de l'eau, en général jusqu'à 70% ; sans ce soutien financier, certains gestionnaires se verraient contraints de réduire la démarche et ne pourraient poursuivre l'animation en place.

c. L'accompagnement des services de l'Etat

La démarche « captages prioritaires » est un dispositif national. C'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi par les services de l'Etat. En Drôme comme en Isère, les DDT (Directions Départementales des Territoires) assurent un suivi des démarches et un accompagnement des collectivités gestionnaires des

captages prioritaires. Elles apportent, à l'échelle départementale, une coordination des acteurs impliqués.

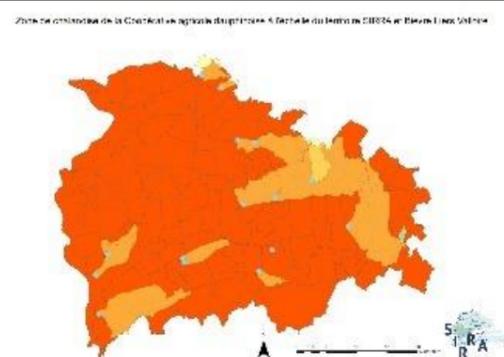
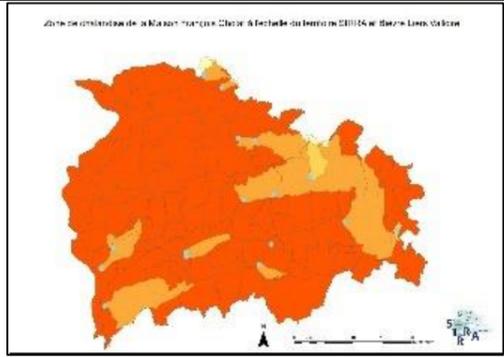
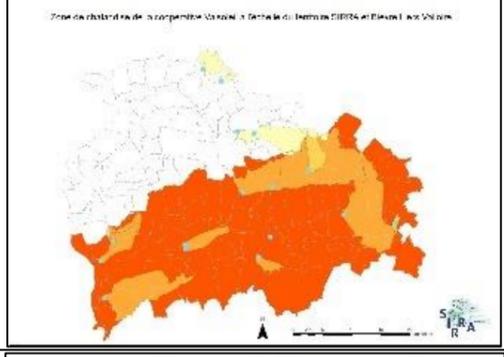
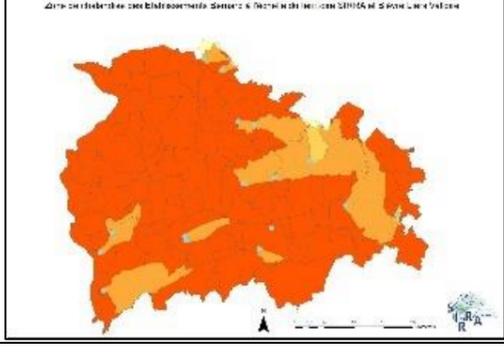
En complément, l'Agence Régionale de Santé pilote le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau distribuée. Elle assure également la validation des DUP (Déclarations d'Utilité Publique) permettant de donner une existence juridique aux captages. Sur le terrain, cela se traduit par la définition des périmètres de protection sanitaire de l'ouvrage et des potentielles restrictions réglementaires et obligations s'y référant.

La validation de ces différents zonages (aires d'alimentation, zones de protection et périmètres de protection) est également du ressort des services de l'Etat et ils font l'objet d'arrêtés préfectoraux validant leurs existences.

d. Les opérateurs agricoles

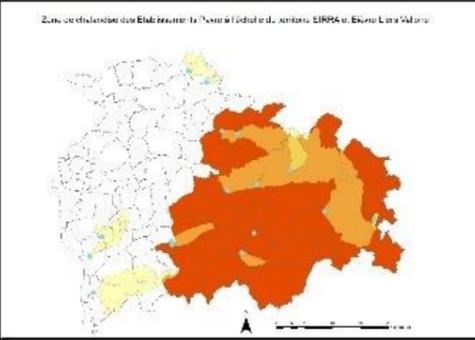
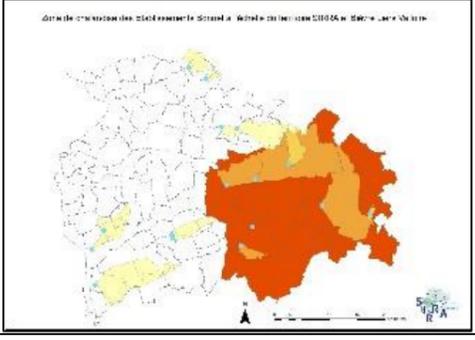
Le tableau ci-dessous présente les coopératives et négoce agricoles impliqués dans le conseil, la vente d'intrants et l'achat des productions agricoles sur le territoire de l'étude.

Figure 7 : les opérateurs agricoles impliqués dans les filières longues du territoire (hors valorisation viande)

Nom de la structure	Zone de chalandise	Informations utiles	Filières « bas intrants » structurées	Implication dans la démarche « captages prioritaires »
Oxyane (anciennement Coopérative Agricole Dauphinoise)		<ul style="list-style-type: none"> - Assure conseil, vente d'intrants et achat des productions agricoles - Principal opérateur sur le secteur isérois - Animation de groupes 30 000⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> -Productions AB -Sarrasin -Blé CRC -Blé label rouge 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de création d'un programme d'actions « captages » pour 2020 - Echanges réguliers avec animateurs « captages » et Terre et Eau
Maison François Cholat		<ul style="list-style-type: none"> - Assure conseil, vente d'intrants et achat des productions agricoles - Recherche d'un ancrage territorial fort -Animation d'un groupe DEPHY⁵ et groupes 30 000 à venir 	<ul style="list-style-type: none"> -Filières Ec'Eau responsables -Productions AB 	<ul style="list-style-type: none"> - Prospective sur le chanvre - Echanges réguliers avec animateurs « captages » et Terre et Eau
Valsoleil/ Coopérative drômoise de céréales		<ul style="list-style-type: none"> - Assure conseil, vente d'intrants et achat des productions agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> -Productions AB 	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges réguliers avec animateurs « captages » et Terre et Eau
Etablissements Bernard		<ul style="list-style-type: none"> - Assure majoritairement conseil et vente d'intrants ; un peu d'achat de productions agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> -Productions AB 	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges réguliers avec animateurs « captages » et Terre et Eau

⁴ Groupe 30 000 : collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État suite à un appel à projets régional, qui mettent en œuvre des changements de pratiques dans une logique globale agro-écologique, dans une démarche centrée sur la réduction des usages des produits phytopharmaceutiques.

⁵ Le réseau DEPHY est un réseau de démonstration et de production de références de terrain. Il s'appuie sur près de 1 900 exploitations agricoles volontaires mettant en œuvre un projet de réduction du recours aux produits phytosanitaires.

Etablissements Payre		- Assure conseil, vente d'intrants et achat des productions agricoles - Surtout de l'approvisionnement, peu de filières	-Productions AB	- Peu de capacité de stockage et d'allotissements - Echanges réguliers avec animateurs « captages » et Terre et Eau
Etablissements Bonnet et Fils		- Assure conseil, vente d'intrants et achat des productions agricoles	-Productions AB	- Volonté d'ancrage dans le territoire - Echanges réguliers avec animateurs « captages » et Terre et Eau
Société alpine de produits agricoles				En marge du territoire, secteur voironnais, n'a pas été impliquée dans la démarche
Danone	Usine de transformation à St Just Chaleyssin	- Assure achat de la production laitière, un peu de conseil		Echanges dans le cadre du PAEC des 4 Vallées, pas d'implication dans la démarche « captages »
Sodiaal	Usine de transformation à Vienne	- Assure achat de la production laitière, un peu de conseil - Principal collecteur sur Bièvre Liers Valloire		Echanges dans le cadre du PAEC des 4 Vallées, pas d'implication dans la démarche « captages »
Biolait		- Assure achat de la production laitière, un peu de conseil	- Collecte lait AB	N'a pas été impliqué dans la démarche

Sur le territoire d'étude, Oxyane est le principal acheteur des productions en grandes cultures. La Maison François Cholat est également bien implantée (surtout côté isérois), la coopérative Valsoleil étant également un interlocuteur important sur les captages de la vallée du Rhône (proche Drôme). Les établissements Bonnet et Payre, de plus petite taille, collectent les productions en grandes cultures sur l'amont de la vallée de Bièvre et de celle du Liers.

De plus, au-delà des coopératives et négoce agricoles, il existe des revendeurs-conseillers de produits phytosanitaires, comme Agrileader à Eydoches par exemple, avec qui une collaboration reste nécessaire.

Les opérateurs agricoles jouent un rôle majeur auprès des agriculteurs. Leurs interventions s'effectuent à deux niveaux :

- Conseil et vente d'intrants auprès des agriculteurs : la majorité des agriculteurs s'appuie sur les conseils des technico-commerciaux pour choisir leurs traitements, ajuster la fertilisation de leurs cultures...
- Achat des productions agricoles : tous les opérateurs ne proposent pas les mêmes débouchés ; selon leur politique interne, ils peuvent valoriser ou non des productions bio, des productions de volumes réduits, ...

Dans la démarche « captages prioritaires », les opérateurs économiques ont donc un rôle à jouer en adaptant leurs conseils à la présence d'un captage prioritaire et en s'impliquant dans des essais permettant la réduction des intrants. Ils peuvent également s'impliquer en proposant la valorisation de cultures à bas niveau d'intrants.

Selon la structuration des opérateurs et leurs politiques internes, on observe un engagement différent. Ainsi, si certains souhaitent développer des filières de cultures produites en aires d'alimentation de captages (filières Ec'Eau responsables de la Maison François Cholat), d'autres ne souhaitent pas ou n'ont pas la capacité logistique ou économique pour différencier ces zones.

En ce qui concerne le conseil de terrain, les animateurs captages prioritaires ont à cœur d'impliquer les technico-commerciaux des différents opérateurs dans les démarches « captages prioritaires ». **Aujourd'hui les technico-commerciaux des coopératives et négoce adaptent pour la plupart leurs conseils à la présence d'un captage prioritaire.**

Cependant, on constate que les programmes Terre et Eau et Agr'Eau 26, pilotés par les Chambres d'Agriculture, ont parfois un impact sur la dynamique partenariale avec les prescripteurs. En effet, ces derniers considèrent parfois que le montage d'essais agronomiques ou l'accompagnement à proposer aux agriculteurs sont assurés via ces projets et qu'ils n'ont donc pas de place dans le dispositif.

Cette « concurrence de terrain » et la motivation relative des conseillers de terrain, soumis par ailleurs à d'autres contraintes, ne permettent pas toujours une implication satisfaisante des opérateurs.

Un animateur résume ainsi : « Il y a eu de grands espoirs de collaboration [avec les opérateurs] qui n'ont pas toujours porté leurs fruits ».

De plus, la séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires qui devra être effective au 1er janvier 2021 est de nature à bouleverser le positionnement des opérateurs économiques. Chaque structure devra se positionner en tant que fournisseur d'intrants ou conseiller stratégique, impliquant une réorganisation des échanges et l'arrivée potentielle de nouveaux interlocuteurs. Cette évolution peut également être de nature à faire évoluer la nature des conseils apportés aux agriculteurs et constituer un levier d'actions pour la démarche « captages prioritaires ». En effet, à partir du 1er janvier 2021, chaque agriculteur devra bénéficier d'un conseil stratégique fondé sur un diagnostic apportant une vision globale à l'échelle de l'exploitation agricole, de nature à faire évoluer le recours aux intrants de synthèse.

e. Les élus locaux : ceux de la structure gestionnaire, mais bien plus encore

Le succès de la démarche « captages prioritaires » passe par une implication des élus locaux : tout d'abord ceux de la structure porteuse de la démarche (collectivités gestionnaires AEP listées en annexe 1) mais plus largement, il est intéressant que les élus communaux et intercommunaux en aient connaissance et soutiennent le processus auprès de leurs administrés. Au-delà des services AEP, l'implication des élus et services en charge du développement économique, du tourisme, de l'agriculture, du développement durable, ... est un atout pour la démarche. Cette transversalité est de nature à créer des opportunités permettant de pérenniser les changements de pratiques engendrés par les programmes d'actions.

Pour aller plus loin, certains gestionnaires de captages souhaiteraient faire connaître la démarche auprès des députés locaux et étudier son renforcement réglementaire. En effet, les gestionnaires des captages prioritaires mentionnent que certaines limites de mise en œuvre des programmes d'actions ne pourront être levées que par la définition d'une politique nationale sur le sujet. Justement, l'instruction du gouvernement du 5 février 2020 renforce la politique nationale « captages » en précisant le rôle de l'État, notamment par la mise en œuvre de stratégies régionales. La mobilisation de l'outil ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) y est indiquée « si cela s'avère nécessaire et approprié après concertation avec la collectivité et les acteurs concernés ».

f. L'intérêt d'impliquer d'autres structures « expertes »

Au-delà des Chambres d'Agriculture et des opérateurs économiques, il peut être intéressant d'associer d'autres partenaires agricoles qui peuvent avoir une expertise technique poussée et un regard différent sur certains domaines. La diversification des expertises peut également permettre de mobiliser certains agriculteurs dont les habitudes de collaboration ne passent pas par les Chambres d'Agriculture.

La dynamique des essais et nouvelles techniques agro-écologiques est importante au niveau national ou international ; de nombreux agriculteurs testent des techniques alternatives (ex : agro-foresterie, désherbage mécanique, cultures associées, ...). Croiser les regards sur ces thématiques complexes peut permettre d'apporter aux agriculteurs des informations de différents ordres et des approches différentes, à même de mieux répondre aux interrogations de chacun.

Il peut donc être intéressant de mobiliser diverses structures (Chambres d'Agriculture, ADABio, Centre de développement de l'agro-écologie, association française d'agroforesterie, INRAE, entreprises spécialisées dans le conseil et l'accompagnement de projets, ...) dont les approches complémentaires enrichiront la qualité de l'expertise technique proposée.

A retenir :

- L'espace agricole et plus particulièrement les grandes cultures couvrent la majeure partie des zones de protection des 16 captages prioritaires du territoire.
- Les zones de protection de captages prioritaires bénéficient d'une animation territoriale, notamment agricole, depuis plus de 20 ans.
- Une baisse du taux de nitrates est globalement observée sur les captages prioritaires ; il n'y a pas de tendance marquée concernant les concentrations en molécules phytosanitaires. Les progrès réalisés en matière d'analyses de molécules phytosanitaires mettent en lumière un plus grand nombre de molécules et l'omniprésence dans tous les captages prioritaires de métolachlore-ESA.
- L'implication des coopératives et négoce agricoles est un facteur de réussite de la démarche.
- La dynamique locale des acteurs, en particulier des collectivités et des agriculteurs, est importante mais doit être élargie politiquement et scientifiquement

CHAPITRE 2

Une démarche qui porte ses fruits

1. Tous les gestionnaires des captages prioritaires interrogés ont adopté la démarche

Depuis 2008 et la demande de l'Etat aux collectivités gestionnaires de prendre en charge la qualité de leurs ressources, une évolution importante a été réalisée dans l'intégration de la démarche « captages prioritaires » par les structures gestionnaires.

En 2019, soit plus de 10 ans après cette nouvelle donne, tous les gestionnaires de captages rencontrés s'en montrent satisfaits et souhaitent poursuivre leur engagement. Les postes d'animation sont intégrés dans les services et élus comme techniciens des collectivités voient l'intérêt d'une approche participative, concertée et assurée dans la durée.

La démarche « captages prioritaires » permet de concentrer les moyens d'animation humains et les aides financières sur des zones à enjeu fort puisqu'il s'agit de la qualité de l'eau potable et donc de santé publique.

Les zones de protection des captages sont aujourd'hui des zones à enjeu prioritaire où l'animation territoriale et les aides publiques déployées depuis plus de 10 ans assurent un accompagnement fort pour la sensibilisation des acteurs locaux et la mise en œuvre de changements de pratiques permettant de concilier activités économiques et préservation de la ressource en eau.

Les changements de pratiques motivés par une zone à enjeu « eau » peuvent être étendus à de plus grandes échelles et donc dépasser les aires d'alimentation de captages, rejoignant ainsi d'autres enjeux dans une approche plus transversale (alimentation, biodiversité...).

2. La notion de proximité géographique est une clef du succès

Un des paramètres faisant le succès de mise en œuvre de l'animation de terrain est la proximité des structures gestionnaires avec les acteurs concernés. Une démarche est d'autant plus fructueuse que l'on peut connaître personnellement les agriculteurs impliqués, être réactif et disponible pour une rencontre fortuite, se tenir au courant des problématiques qu'ils rencontrent et poursuivre l'animation sur le long terme. **L'accompagnement individuel semble être l'une des premières étapes de mise en œuvre de la démarche.**

Au-delà de cette bonne connaissance des agriculteurs des zones de protection ou des AAC, l'expérience des animateurs « captages prioritaires » montre qu'il est intéressant de pouvoir proposer aux acteurs du territoire des actions (journées de sensibilisation, démonstrations de matériel, essais agronomiques...) qui se déroulent à proximité de leur lieu de vie ou de travail. Cette nécessaire proximité géographique a ses limites quand la zone de protection des captages n'est pas sur le territoire de la structure gestionnaire. C'est le cas des captages prioritaires de l'île et de Montanay (communes de Manthes et Lapeyrouse-Mornay) situés dans la Drôme et dont la zone de protection s'étend en grande partie sur des communes iséroises. Les élus des structures gestionnaires ne connaissent alors pas directement les acteurs concernés, se sentent peu légitimes pour intervenir sur ce territoire voisin et l'on observe une mobilisation plus difficile des acteurs.

3. Les zones de protection des captages, des territoires d'expérimentation fructueuse

Les programmes d'actions des captages prioritaires permettent de proposer aux acteurs de terrain, et notamment aux agriculteurs, des actions de différents types. Interventions d'experts, bilans individuels

des pratiques, démonstrations de matériel, ... bien qu'adaptés au contexte local de chaque captage, on retrouve dans les différents programmes d'actions une similitude de leviers pour mobiliser la profession agricole. Ce chapitre fait le point sur 6 actions mentionnées par tous les gestionnaires de captages pour leurs résultats satisfaisants :

- Echanges directs entre agriculteurs
- Animation de groupes thématiques techniques en petits comités
- Renforcement de la communication
- Mobilisation des outils fonciers
- Développement de cultures à bas niveau d'intrants
- Implication des acteurs « non agricoles »

a. Echanges directs entre agriculteurs

Parmi les différentes actions proposées, on constate que la mobilisation des agriculteurs est d'autant plus porteuse que le message provient directement d'agriculteurs participant à la démarche. En effet, qui de mieux placé qu'un agriculteur ayant déjà essayé une nouvelle pratique pour en parler, convaincre et lever les a priori qui freinent l'engagement d'autres agriculteurs.

Tous les animateurs « captages » et les conseillers agro-environnement sont d'accord : il semble important d'identifier dans les zones de protection des captages prioritaires des agriculteurs pionniers, prêts au changement qui pourront par la suite convaincre leurs pairs et apporter des réponses aux doutes qui subsistent quant à la faisabilité locale d'une pratique.

Une fois les agriculteurs pionniers identifiés, l'organisation des échanges échappe en partie à la démarche « captages prioritaires ». S'ils se font parfois dans le cadre de manifestations organisées dans les programmes d'actions (groupes thématiques techniques, réunions bout de champs, COPIL ...), les moments de rencontre sont divers, multiples et informels : réunions d'associations locales, échanges familiaux, affinités personnelles, groupe Dephy ou 30 000, ...

La démarche « captages prioritaires » peut donc initier une dynamique, renforcée par l'intérêt propre à chacun.

b. Groupes thématiques techniques en petits comités

Sur toutes les zones de protection, la mobilisation des agriculteurs semble être un point délicat de la démarche. Il faut d'abord créer une mobilisation, puis ensuite la garder active.

Les actions de sensibilisation agricole en petits groupes de travail, abordant des thématiques très concrètes, semblent plus pertinentes que les journées de sensibilisation grand format et trop généralistes où le nombre de participants est souvent décevant par rapport au temps nécessaire pour organiser ce type d'évènement.

Au-delà de la souplesse logistique qu'apportent ces regroupements en petits groupes (possibilité de report en fonction de la météo, relance téléphonique des participants, ...), les agriculteurs y apprécient le climat de confiance et d'échanges qui s'y instaure. Cette formule permet donc d'allier l'expertise apportée par un technicien qualifié, et les apprentissages par l'échange d'expériences entre agriculteurs participants.

Ces petits groupes touchent donc parfois un moins large public mais les enseignements et la satisfaction qu'en retirent les agriculteurs investis sont meilleurs.

Exemple au captage du Golley (Agnin), création réussie de groupes thématiques



Dans le 2^{ème} programme d'actions mis en œuvre au captage du Golley, la Communauté de Communes EBER (anciennement SIGEARPE) et la Chambre d'Agriculture se sont concentrées sur un accompagnement agricole abordant des sujets techniques et en petits groupes de travail. Un groupe « arboriculteurs » a été créé en 2017 au sein duquel une technicienne de la Chambre d'Agriculture vient lors de 5 visites de terrain par an, au printemps, répondre aux participants qui échangent sur les questions qui les préoccupent. Ils étaient 4 en 2017 et sont maintenant 6 participants

en 2019. Au-delà de l'échange de pratiques, ce groupe a vocation à créer une dynamique d'investissement collectif. La qualité de l'expertise apportée est un point clef de la réussite de la démarche.

Le succès de cette initiative va se décliner par la mise en place d'un groupe de travail sur l'agriculture de conservation des sols et les grandes cultures.

c. Renforcer la communication : une nécessité

La communication autour de la démarche « captages prioritaires » apparaît systématiquement dans les programmes d'actions. Articles de presse, interventions dans les établissements scolaires, portes ouvertes au captage, invitation des étudiants des filières agricoles, ciné-débat autour de l'usage des produits phytosanitaires, stages de jardinage écologique... : les outils pour sensibiliser le grand public et les plus jeunes à l'enjeu que représente la préservation des ressources en eau sont multiples et variés. Pourtant, les services « AEP » des collectivités gestionnaires ne mobilisent que partiellement ces outils, n'étant pas spécialistes de la communication et n'ayant pas toujours la possibilité de cibler leur communication.

De ce fait, tous les gestionnaires de captages prioritaires expriment le besoin de renforcer la communication autour des démarches : il est nécessaire d'informer le grand public dont l'impact sur la ressource n'est pas neutre mais également de mettre en valeur les engagements pris pour la ressource en eau. En effet, la plupart des administrés est loin de se douter du travail réalisé par les gestionnaires des captages et les agriculteurs pour préserver la qualité de leurs ressources.

De plus, les agriculteurs font régulièrement remonter le besoin de reconnaissance qu'ils ressentent pour valoriser leurs engagements dans les démarches de préservation de la ressource en eau. A l'heure de l'agribashing, ils souhaiteraient que leurs engagements soient reconnus et portés à connaissance du grand public. Un rapprochement entre les consommateurs/citoyens/habitants et les producteurs semble nécessaire.

Ce manque de communication s'explique par le fait que les gestionnaires AEP n'ont pas toujours en interne les outils ou les compétences nécessaires. De plus, communiquer sur la démarche nécessite de mettre en avant la contamination de l'eau par les molécules phytosanitaires et les nitrates et peut donc être contre-productive et inquiéter le grand public, d'où une réticence supplémentaire partagée par les collectivités gestionnaires des captages prioritaires.

d. La politique foncière : un outil fort mais peu utilisé

En termes de politique foncière, plusieurs outils sont à la disposition des collectivités gestionnaires des captages prioritaires pour faciliter l'existence de pratiques culturales à faibles intrants, passant ou non par l'acquisition de foncier d'où il découlera la mise en œuvre de baux environnementaux ou

d'obligations réelles environnementales (ORE). Parce que la gestion foncière est considérée comme un outil clef pour la préservation des captages prioritaires, une des actions phares découlant des Assises de l'Eau tenues en France en 2019 est de renforcer l'action des gestionnaires en instaurant un droit de préemption "ouvert aux collectivités sur les terres agricoles situées sur leurs zones de captages". Une meilleure prise en compte des enjeux de protection de la ressource en eau est aussi prévue à travers des conventions mises en place avec les SAFER qui pourront alors épauler les collectivités dans leur compétence de préservation de la ressource.

Sur les 7 gestionnaires de captages impliqués sur le territoire d'étude, un seul a souhaité mobiliser l'outil foncier allant jusqu'à réaliser l'achat de parcelles agricoles (environ 20 ha au total) afin de mener à bien sa politique de préservation de la ressource. Des baux environnementaux ont alors été signés avec 4 agriculteurs locaux, encadrant sur 9 ans ou plus les pratiques, tout en permettant une production agricole sur les parcelles à proximité des captages.

Pour les autres gestionnaires, des études foncières ont été réalisées sur certaines aires d'alimentation de captages mais l'achat de parcelle au nom de la collectivité semble difficile à mettre en œuvre et ils ne souhaitent pas s'immiscer dans des transactions qui pourraient détériorer leur relation avec les agriculteurs.

L'action sur le foncier agricole par les gestionnaires de captages prioritaires est aujourd'hui un levier peu actionné qui offre pourtant la possibilité de changement de pratiques pérenne et, en prenant garde que cet outil ne soit pas associé à une diminution de l'espace agricole, permet le développement de cultures à bas niveau d'intrants.

e. Le développement de cultures à bas niveau d'intrants

Depuis plusieurs années et sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau, les gestionnaires des captages prioritaires travaillent avec les partenaires locaux au développement de filières de cultures dites « à bas niveau d'intrants ». En effet, l'existence de débouchés rentables représente un levier d'actions important et la garantie d'un revenu économique complémentaire pour les agriculteurs, qui valoriseront alors leurs productions « bas intrants », mais également pour les collectivités qui n'auront plus à subventionner les évolutions de pratiques agricoles.

Mais la création de filières agricoles est un vaste objectif qui touche de multiples acteurs. Les collectivités gestionnaires apportent leur pierre à l'édifice en portant des études de faisabilité (par exemple sur l'opportunité d'une filière « pain bio local » dans le Nord Drôme/Sud Isère), en jouant le rôle de catalyseur pour mettre en réseau différents acteurs concernés...

Cette action de long terme représente une opportunité forte pour la démarche « captages prioritaires » en offrant un équilibre économique aux agriculteurs concernés et aux collectivités. Elle nécessite une implication de nombreux acteurs (du producteur, en passant par les conseillers techniques, les coopératives et négoce agricoles, les transformateurs et revendeurs jusqu'aux consommateurs) mais peut garantir un changement pérenne apte à préserver durablement la qualité de l'eau.

Le développement des filières Ec'eau responsables de la Maison François Cholat

En 2019, la Maison François Cholat, en partenariat avec les collectivités gestionnaires de captages prioritaires et la Chambre d'Agriculture de l'Isère et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, a développé les filières Ec'Eau Responsable après 2 années de développement d'une filière « blé bas intrants de la Bièvre ». Aujourd'hui, le négoce propose une dizaine de cahiers des charges, encadrant la production de maïs, colza, blé, tournesol, ... permettant une rotation garantissant un impact limité sur la ressource en eau. Si l'agriculteur se voit contraint dans l'itinéraire technique à suivre (interdiction de certains produits phytosanitaires, recours conseillé au biocontrôle, encouragement au désherbage mécanique,...), il bénéficie en échange soit d'un conseil technique approfondi lui permettant d'appliquer ces techniques « bas intrants » sans surcoût (par exemple pour le colza), soit d'une meilleure rentabilité

économique, quand la Maison François Cholat elle-même peut valoriser le produit (via la marque Is'Here par exemple)...

f. La nécessaire implication des acteurs « non agricoles »

Bien que la plupart des zones de protection des captages soit majoritairement agricole, il semble nécessaire que les démarches « captages prioritaires » impliquent l'ensemble des acteurs des zones de protection et prévoient des actions concernant l'assainissement des eaux usées et l'entretien des zones urbaines.

La démarche est globale ; les agriculteurs ne peuvent être les seuls à changer leurs pratiques et ils s'interrogent souvent sur l'impact de l'entretien des voies de communication (réseaux routes et ferrés) ou sur l'impact des systèmes d'épuration.

La mobilisation des acteurs sera renforcée si tous sont informés et impliqués. Les programmes d'actions vont toujours dans ce sens et incluent systématiquement un volet « JEVI » (Jardins Espaces Verts et Infrastructures) visant l'accompagnement des communes vers le « zéro phyto », la sensibilisation du grand public, la mise en œuvre des travaux nécessaires sur les réseaux d'assainissement...



La démarche « captages prioritaires », catalyseur de la mise en œuvre du « zéro phyto » dans les communes des aires d'alimentation

Sur les aires d'alimentation des captages prioritaires, la transition vers le « zéro phyto » avait commencé bien avant la mise en œuvre de la loi Labbé, qui, depuis 2017, interdit l'usage de produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant du domaine public ou privé. Avec le soutien des animateurs « captages prioritaires », les collectivités avaient réalisé leurs plans de désherbage et investi, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, dans le matériel adéquat à l'entretien thermique ou mécanique de leur espace public.

4. Une mobilisation parfois lente mais toujours effective

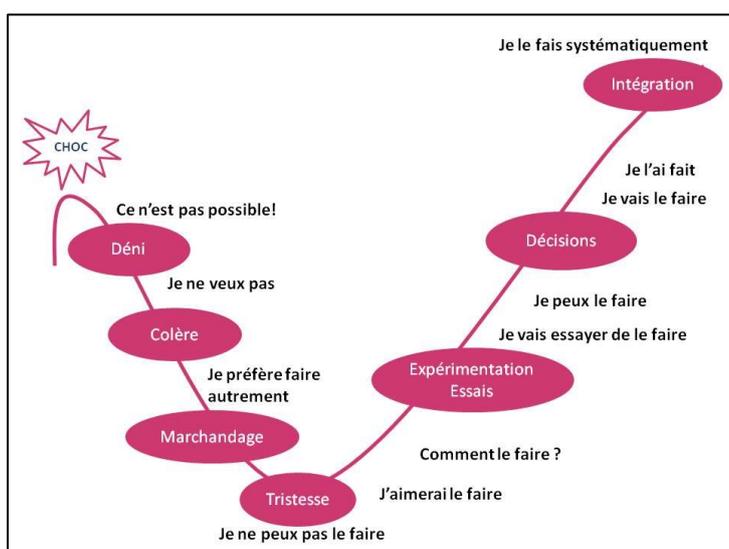


Figure 8 : les étapes vers le changement de pratiques⁶

Tous les gestionnaires AEP rencontrés sont d'accord : **l'animation territoriale liée à la démarche « captages prioritaires » permet une mobilisation des acteurs concernés et notamment des agriculteurs.** La majorité d'entre eux prend aujourd'hui en compte la présence du captage et reconnaît la nécessité de devoir concéder des efforts supplémentaires en raison de la proximité d'un captage d'eau potable. La prise de conscience des enjeux et l'ouverture aux changements de pratiques sont d'autant

⁶ Source : <http://lepouvoirdesemotions.blogspot.com/2008/03/la-courbe-du-changement.html>

plus importantes que les territoires ont bénéficié de longue date d'une animation locale. Les agriculteurs des zones de protection de captages sont ainsi bien plus réceptifs à des projets agro-environnementaux que ceux des territoires sur lesquels il n'y en a jamais eu (à titre d'exemple, on peut mettre en avant, dans le cadre du PAEC des 4 Vallées, le taux de contractualisation des MAEC PHYTOS, aux cahiers des charges contraignants, bien plus élevé sur l'AAC des captages du Siran et du Carloz que sur le reste du territoire des 4 Vallées (toutes ZIP confondues) où il n'y avait pas eu précédemment d'animation territoriale particulière).

La mobilisation prend du temps ; elle se heurte à de nombreux freins économiques (peur de baisse de revenus et désintérêt pour des techniques plus chères), **psychologiques** (regard des pairs agriculteurs), **sociétaux, techniques** (nécessité de maîtriser de nouvelles approches) **qui font du changement un processus lent.**

L'accompagnement vers le changement est donc un travail de longue haleine qui doit s'intéresser aux situations individuelles et permettre de déboucher sur des engagements « gagnant-gagnant » où les deux parties trouvent leurs intérêts.

5. La demande sociétale s'empare du sujet

Depuis quelques années, le sujet des traitements phytosanitaires et de leurs méfaits sur la santé et l'environnement s'invite dans les discussions quotidiennes et dans les médias à des heures de grande écoute. Cette prise de conscience fait évoluer la demande sociétale qui recherche de plus en plus la traçabilité des produits alimentaires et la garantie de produits « sains ». Cette dynamique est porteuse pour la démarche « captages prioritaires » car elle accélère la demande de produits « bas intrants » ; de plus, les nouvelles générations d'agriculteurs qui s'installent s'emparent majoritairement du sujet « eau » et incluent la préservation de la ressource dans leurs choix d'itinéraires techniques.

Ainsi, les évolutions sociétales des dernières années pourraient permettre d'accélérer le développement de filières « bas intrants » et la sensibilisation à la problématique de préservation des milieux des jeunes agriculteurs qui s'installent.

A retenir :

- Tous les gestionnaires des captages prioritaires reconnaissent l'utilité de la démarche « captages prioritaires » et les résultats obtenus.
- La majorité des agriculteurs a compris les enjeux et adapte ses pratiques à la présence d'un captage prioritaire.
- La proximité géographique, l'accompagnement individuel et le travail en petits collectifs sont 3 facteurs de réussite de la démarche.
- La démarche « captages prioritaires » doit être globale et prendre en compte les enjeux non agricoles.
- L'accélération récente de la prise de conscience par le grand public des risques des produits phytosanitaires et l'installation de jeunes agriculteurs sensibilisés sont de nature à renforcer le développement de filières « bas intrants » et les changements de pratiques agricoles.

CHAPITRE 3

Les limites de la démarche

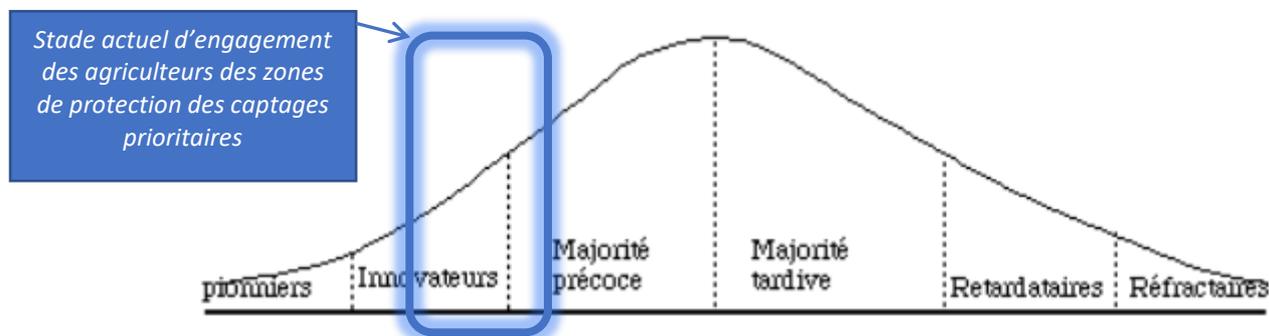
1. Le changement est une question de patience et d'opportunités

Comme mentionné au chapitre précédent, on observe sur chaque zone de protection des captages une prise de conscience des acteurs concernés. La plupart des agriculteurs est aujourd'hui ouverte à l'échange avec les collectivités gestionnaires et consent à la nécessité d'adapter les pratiques agricoles à la présence du captage d'eau potable.

Pourtant les freins au changement sont multiples et la pertinence des actions proposées tient à leur progressivité. Il semble ainsi plus pertinent de viser un changement par étape, progressivement que de proposer des mesures élitistes dont l'efficacité sur la ressource serait sûrement plus importante, mais l'acceptabilité bien moindre.

La démarche « captages prioritaires » se doit d'être inclusive et de toucher un maximum des acteurs ayant un impact sur la ressource. On est aujourd'hui au stade où certains agriculteurs se sont emparés de la démarche ; ils sont nombreux à souhaiter changer de pratiques et à souhaiter être accompagnés dans ce sens. Mais ils ne représentent pas encore une majorité qui permette une banalisation des pratiques ayant un impact minimisé sur la ressource en eau. Le graphique ci-dessous illustre les différentes phases d'implication des acteurs dans un processus de changement : concernant la démarche « captages prioritaires », l'adaptation des pratiques liées à la présence d'un captage d'eau potable est en cours de généralisation.

Figure 9 : Les phases de généralisation du changement⁷



2. Des outils pas toujours adaptés

a. Des programmations agro-environnementales d'une durée trop courte

Les MAEC (et dans certains cas les programmations précédentes de mesures agro-environnementales) ont été proposées sur toutes les zones de captages mis à part au captage des Prés Nouveaux (Albon) qui n'était pas inclus dans un territoire de PAEC. Ces outils sont salués car ils permettent de « rentrer dans les exploitations agricoles » ; c'est également l'une des seules aides directes aux agriculteurs autorisées pour accompagner les changements de pratiques.

Pourtant, tous les gestionnaires de captages sont sceptiques sur la portée de cet outil dont la durée trop courte ne permet pas un réel enclenchement de changements de pratiques. Un animateur expliquait que « les changements permanents de méthodologie et d'approche desservent la démarche

⁷ Source : <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/perso/rochet1.html>

« captages prioritaires » ». Les changements réguliers de cahiers des charges, couplés aux complications qu'ont connues les MAEC (retard de paiement, complexité et évolution en cours de contrat des cahiers des charges, ...) et de priorisation d'une politique à l'autre empêchent la continuité des actions de terrain et la mobilisation des agriculteurs.

Maintenir l'application des politiques agro-environnementales sur une durée supérieure à 5 ans, respecter les engagements en matière de dates de paiement et simplifier les cahiers des charges permettraient une simplification du système et l'amélioration de leur efficacité.

b. C'est finalement le consommateur qui paye

Un gestionnaire de captages prioritaires, bien que satisfait de la démarche « captages prioritaires », regrette que le mode de financement des actions revienne peu à peu aux collectivités gestionnaires. En effet, en étant aujourd'hui responsables du volet « qualité de l'eau distribuée », ces dernières planifient et financent les actions de préservation de la ressource en eau, s'éloignant du principe pollueur/payeur qui faisait jusque-là foi dans le domaine de l'eau. Si les subventions de l'Agence de l'Eau diminuent, ce sera au final le consommateur d'eau, à travers le paiement de sa facture, qui financera la démarche, alors qu'il n'est que peu responsable de la qualité de la ressource.

Cependant, un autre gestionnaire de captage prioritaire estime que les baisses de subvention peuvent aussi se traduire par un investissement supérieur (aussi bien en termes financiers qu'en temps de travail) des agriculteurs situés en zones de captages : c'est à eux que revient le surcoût potentiel des changements de pratiques et la couverture de la prise de risque face à ces évolutions. On rejoint alors le principe de pollueur/payeur.

c. On n'a pas réponse à tout...

La démarche « captages prioritaires » passe par de nombreux essais, visant à tester des pratiques et à convaincre les agriculteurs de leur efficacité. Le tâtonnement est permanent, dépendant de facteurs extérieurs non maîtrisables (météo, nature des sols, ...) rajoutant un facteur limitant à la démarche dont l'efficacité peine parfois à venir. Certains gestionnaires de captages ont ainsi l'impression que la mise en œuvre du volet agricole des programmes d'actions réside essentiellement dans la réalisation de « parcelles test/ essais/ comparaison de variétés... » alors qu'après 10 ans de suivi, on devrait pouvoir disposer de certitudes en ce qui concerne les pratiques à suivre. Les résultats d'expérience font la plupart du temps l'objet d'une capitalisation à travers la rédaction d'outils techniques ciblés sur les captages prioritaires (exemple : dossier technique du journal Terre et Eau, publications de la Chambre d'Agriculture de l'Isère sur les couverts végétaux, le désherbage mécanique, la reconnaissance des adventices, ...). Mais ayant valeur de démonstration locale, elles n'ont pas toujours de portée statistique.

L'agro-écologie est une « science » en pleine évolution et il est parfois délicat de peser l'impact sur la qualité de l'eau de certaines pratiques agricoles. Ainsi par exemple, si les Techniques Culturelles Simplifiées semblent positives pour la vie du sol, elles entraînent souvent un usage important de glyphosate. Dans ce contexte, il semble parfois délicat de conseiller les agriculteurs et de proposer des solutions universelles pour concilier productions agricoles et préservation de la qualité de l'eau.

Capitaliser les expériences et les résultats d'essais agronomiques locaux et les mettre à disposition sur une même plate-forme commune aux acteurs de la démarche « captages prioritaires » permettrait une meilleure valorisation des résultats et un meilleur partage d'une année ou d'un territoire à l'autre⁸.

⁸ Le site <https://aires-captages.fr/> réalise cette mutualisation au niveau national ; les enseignements des expériences des différentes démarches « captages prioritaires », et notamment les résultats sur les pratiques agricoles y sont renseignés par les acteurs locaux. On constate qu'elle est peu utilisée par les acteurs locaux de la démarche « captages prioritaires ».

De plus, pour les mesures dont on connaît l'efficacité sur la qualité de l'eau (remise en herbe, pratique de l'agriculture biologique...), les limites de leur acceptabilité par les agriculteurs seront un autre levier à soulever.

d. Mieux impliquer l'agriculteur pour l'aider dans le changement de pratiques et l'appropriation des enjeux liés à l'eau

Pour gérer au mieux leurs exploitations agricoles, les agriculteurs doivent prendre en compte de nombreux paramètres dans des secteurs distincts : la rentabilité économique de leur entreprise en est un des principaux. Mais les sollicitations, conseils, limites... vont bien au-delà et la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'eau est souvent perçue comme une contrainte supplémentaire.

Or l'implication des agriculteurs dans les démarches « captages prioritaires » est basée sur le volontariat ; il faut donc qu'ils y trouvent un intérêt, pour prendre le temps d'y participer, pour adapter si nécessaire leurs pratiques aux enjeux en présence. Au-delà des considérations économiques et techniques, on touche là à des facteurs sociaux, voire psychologiques. Pour être appliquée, la démarche « captages prioritaires » doit prendre en compte les besoins des agriculteurs, répondre aux questions qu'ils se posent. C'est pourquoi, sur tous les territoires, ils sont associés à la démarche « captages prioritaires » dès la définition des programmes d'actions. Cette concertation permet de collecter leurs attentes et leurs intérêts à travers les actions proposées.

Malgré cette co-construction, certains agriculteurs jugent que les outils proposés dans le cadre de la démarche « captages prioritaires » ne répondent pas à leurs besoins car ils voient avant tout dans la démarche la mise en place de contraintes supplémentaires.

Il est primordial de prendre en compte les attentes des agriculteurs, leurs besoins, leurs contraintes et de trouver un compromis entre ce qui est bon pour l'eau et ce qui est acceptable par les principaux intéressés.

3. Sans accompagnement, la mobilisation va se tarir

Toutes les collectivités gestionnaires sont formelles, on note sur les zones de protection des captages prioritaires une prise de conscience des agriculteurs. Ils se sentent responsables de la qualité de l'eau et ont intégré que leurs pratiques ont un impact sur la ressource. Face à ce constat, la plupart des agriculteurs sont prêts au changement mais ils expriment aussi la nécessité d'être accompagnés. **Cet accompagnement doit être d'ordre technique et financier.** La démarche « captages prioritaires » répond à cette attente en apportant aux agriculteurs volontaires un temps d'expertise et en simplifiant l'accès aux aides financières, cadrées par la PAC.

De plus, la majorité des collectivités expriment la difficulté de garder la démarche vivante et active au cours des années. En effet, « on ne peut pas demander aux agriculteurs d'aller toujours plus loin » : il faut donc pouvoir fixer des objectifs réalistes en termes d'engagement des agriculteurs et s'orienter vers la mobilisation d'un plus grand nombre plutôt que de pousser plus loin la mobilisation des plus « performants ».

4. Comment mobiliser les réfractaires ?

Le constat est partagé : il est délicat d'atteindre les plus réfractaires. On retrouve aux comités de pilotage, aux actions réalisées dans le cadre des démarches « captages prioritaires », souvent les mêmes agriculteurs ou les mêmes élus. Les actions touchent souvent les mêmes personnes qui s'investissent alors dans plusieurs actions et enclenchent une réflexion globale sur leurs pratiques. Mais pour ceux qui sont dès le départ peu intéressés par la démarche, il est difficile de les associer, voire même de connaître leurs pratiques.

Cette situation est notamment liée au fait que les démarches « captages prioritaires » sont basées sur le volontariat. Certains pensent que l'ajout d'un volet réglementaire renforcerait cette première vague de mobilisation atteinte à travers une motivation spontanée. Pourtant, la mise en œuvre d'une démarche réglementaire implique une absence de financement (ce qui est obligatoire n'est pas finançable) et des contrôles, et il est délicat de définir aujourd'hui qui en serait responsable. La démarche « captages prioritaires » semble donc avoir atteint un palier. Un élu d'une collectivité gestionnaire résume : « ceux qui étaient volontaires se sont mobilisés, les autres ne bougeront pas ».

5. La transversalité avec le développement économique n'est pas opérationnelle

Avec le regroupement des compétences (notamment « développement économique », « gestion de l'alimentation en eau potable » et « enfance et jeunesse »), contrairement aux syndicats des eaux, les communautés de communes disposent de précieux leviers à travers plusieurs compétences favorables à la préservation de la ressource en eau. La préservation des captages prioritaires pourrait devenir un outil pour éviter la redondance pour le développement de filières agricoles permettant de préserver la qualité de l'eau tout en proposant par exemple des produits locaux pour la restauration hors domicile. Ainsi, les politiques « alimentation », ou « énergie-climat » des intercommunalités pourraient appuyer la mutation agricole des zones de captages prioritaires et participer à la politique de préservation de la ressource en eau.

Pourtant aujourd'hui, **la transversalité entre services n'est pas encore opérationnelle, ou est en émergence**. Les collectivités gestionnaires AEP n'ont pas encore inclus la démarche « captages prioritaires » dans leur stratégie agricole ou dans le volet « développement économique ». **Des ponts restent à construire** en interne de ces structures afin que les différentes démarches puissent générer un cercle vertueux de création locale de richesses bénéfiques à la préservation de la ressource en eau.

A retenir :

- Les agriculteurs jugent que les outils proposés dans le cadre de la démarche « captages prioritaires » ne répondent pas toujours à leurs besoins.
- Les agriculteurs sont ouverts aux évolutions de pratiques mais ressentent pour s'adapter un besoin d'accompagnement, d'ordre technique et financier.
- L'allongement de la durée des outils agro-environnementaux favoriserait leur application. Les changements permanents de méthodologie et d'approche desservent la démarche.
- Il semble préférable de viser un changement par étape, progressif, plutôt que de proposer des mesures d'élite qui ne pourraient être appliquées que par quelques-uns.
- La transversalité entre services des collectivités gestionnaires AEP n'est pas opérationnelle. Elle permettrait de renforcer la portée des actions en renforçant l'intégration de la démarche « captages prioritaires » dans le projet de territoire.

CHAPITRE 4

Comment aller plus loin ?

1. Analyse de l'état des lieux 2020

L'analyse des démarches à l'œuvre sur le territoire et les retours des différentes collectivités impliquées ont permis d'établir l'état des lieux présenté dans les chapitres précédents. A ce jour, tous les gestionnaires de captages prioritaires interrogés sont persuadés de l'intérêt de la démarche. Les programmes d'actions, construits en coopération avec les acteurs du territoire afin de prendre en compte, autant que faire se peut, leurs attentes et besoins, comportent des similarités notables :

- Diversité des formes d'intervention : accompagnement aux changements de pratiques basé sur des approches individuelle et collective
- Implication globale de tous les acteurs du territoire
- Mobilisation des outils réglementaires existants (schéma directeur d'assainissement, loi Labbé, outils FEADER, ...)

Et si les thématiques couvertes sont multiples et variées, on remarque que certaines sont encore à leur prémices et nécessitent d'être développées :

- Mobilisation des outils fonciers
- Développement de filières valorisant les cultures « bas intrants »
- Communication visant à promouvoir l'engagement de chacun et à mobiliser les acteurs et le grand public.

On peut enfin remarquer qu'aucun des programmes d'actions ne propose d'actions « à la marge » de la thématique « pollutions diffuses » mais qui permettraient de créer une mobilisation sous un autre angle (par exemple, mobilisation via les femmes des exploitants agricoles, organisation d'un concours photo, ...)

La matrice ci-dessous reprend les principaux enseignements partagés par les acteurs rencontrés dans le cadre de cette synthèse.

Figure 10 : matrice AFOM des démarches "captages prioritaires"

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche adoptée et reconnue - Des changements de pratiques à l'œuvre - Des résultats quantifiables - Une coordination avec les autres projets de territoire - Une thématique « eau potable » de nature sociale et sanitaire qui touche le plus grand nombre 	<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution qualité de l'eau « en demi-teinte » - Une mobilisation « sous perfusion » : demande de soutien financier et technique - Des difficultés à mobiliser les réfractaires - Un manque de communication - La « volatilité » des démarches agro-environnementales
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une politique prioritaire de l'AERMC - Un renforcement législatif récent - Les ZP reconnues territoires d'expérimentation - La transversalité avec développement économique - Une évolution de la demande sociétale - Le renouvellement des générations (agriculteurs, élus, citoyens, ...) - L'adaptation nécessaire au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - La limitation des aides financières - L'essoufflement des agriculteurs

2. Un nécessaire soutien politique et de cadrage national

La démarche « captages prioritaires » doit s'inscrire dans une dynamique territoriale et être portée non seulement par les élus de la collectivité gestionnaire, mais également par les élus locaux communaux ou inter-communaux, voire au-delà. En effet, ces échelons semblent pertinents pour renforcer la communication auprès du grand public et donner de la portée aux actions liées à la préservation de la ressource en eau. De plus, les orientations en termes d'aménagement territorial peuvent participer au renforcement de la démarche ; il est donc primordial de s'assurer du soutien des collectivités locales et de l'inclusion, dans l'ensemble des politiques des collectivités gestionnaires, des enjeux « qualité de l'eau ».

Mais le soutien politique nécessaire à la démarche doit également s'inscrire dans un cadre national. En effet, il semble pertinent aux gestionnaires des captages que des orientations politiques nationales guident la démarche « captages prioritaires » et donnent un cadre, parfois réglementaire, qui renforce les actions de préservation de la ressource en eau.

La nouvelle compétence « préservation des ressources en eau » issue de la Loi 27/12/19 « Engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique » va dans ce sens. Elle stipule que le service exerçant la compétence prélèvement peut faire de la préemption et de la préservation des captages. Il s'agit donc d'une possibilité mais pas d'une obligation.

La politique de préservation des captages prioritaires, liant eau et santé, pourrait être réaffirmée au plus haut niveau.

Piste de réflexion :

Interpeller de manière collective, à l'échelle du SIRRA et du SAGE Bièvre Liers Valloire, les députés locaux pour rappeler l'important travail d'animation réalisé par les structures gestionnaires des captages prioritaires et la nécessité de bénéficier d'un cadre national soutenant la démarche (reconnaissance accrue, portage politique fort, ...).

3. Plus d'aides directes aux agriculteurs pour plus de changements de pratiques

Un levier d'action largement répandu : les aides financières directes aux agriculteurs. Dans un contexte économique délicat pour la profession agricole, tout changement de pratiques est perçu comme une prise de risque supplémentaire qui s'ajoute à des revenus perçus comme diminués. Dans ce cadre, il existe, encadrées par l'Europe, des aides financières permettant de couvrir une partie des coûts liés à des évolutions de pratiques :

- PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) qui prévoit notamment le financement de matériel agricole
- MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) qui prévoit l'indemnisation des surcoûts liés à des évolutions de pratiques
- Aides à la conversion vers l'agriculture biologique
- PSE (Paiements pour Services Environnementaux) expérimentaux (qui ne seront mis en œuvre qu'à partir de 2021 sur quelques territoires candidats du bassin Rhône Méditerranée Corse).

Mais au-delà des aides directes prévues dans le cadre du PDR (Programme de Développement Rural régional qui encadre le versement des aides européennes), des financements aux agriculteurs, dans un cadre administratif assoupli, seraient un levier d'action permettant de couvrir la prise de risque et parfois les surcoûts liés aux changements de pratiques demandés par les programmes d'actions. Or, ces aides directes sont encadrées par les règles européennes et ne peuvent se faire que dans le contexte prévu par la PAC ou via les aides de minimis. Les collectivités trouvent aussi des biais et financent du temps d'accompagnement, des semences, des analyses...considérés comme des aides (financières) « indirectes » mais qui pourraient à terme être requalifiés par l'Europe.

Pourtant, les agriculteurs des aires d'alimentation de captages vivent la plupart du temps cette situation comme une contrainte s'ajoutant aux, déjà lourdes, restrictions environnementales en cours ; couvrir les surcoûts de mise en œuvre des programmes d'actions serait un levier pour accélérer les évolutions de pratiques.

Piste de réflexion :

Interpeller les députés ou sénateurs sur l'intérêt d'assouplir les règles d'accompagnement financier des agriculteurs en zones de captage en ouvrant le champ à des démarches portées par des acteurs locaux : aides directes pour test de nouvelles pratiques, achat par la collectivité de matériel, investissement dans des outils de collecte ou de stockage, ...

4. Les évolutions réglementaires, catalyseur des changements de pratiques

La majorité des structures gestionnaires de captages prioritaires ne pense pas nécessaire de rendre la démarche réglementaire. Ce positionnement serait délicat à tenir par les structures et l'effet surement négatif sur les agriculteurs s'étant volontairement engagés dans la démarche.

Il faut pourtant reconnaître que la réglementation est un levier à actionner quand il existe et qui permet une accélération des changements de pratiques. On peut ainsi citer les exemples de la directive nitrates ou de la loi Labbé dont l'application a rendu obligatoires des pratiques qui étaient jusque-là un effort supplémentaire à fournir.

Il ne semble pas souhaitable de rendre la démarche « captages prioritaires » réglementaire : son contrôle serait délicat et la mobilisation des agriculteurs volontaires mise à mal notamment par l'impossibilité de financement induite. Pourtant, comme le résume un élu, « Si l'on veut obliger, il faut du réglementaire » et les évolutions législatives ont jusqu'ici permis une accélération du processus.

Pour renforcer la préservation des ressources en eau, il faut à minima définir sur tous les captages des arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique (DUP). Aujourd'hui centrée sur la lutte contre les pollutions ponctuelles, les DUPs seraient de nature à renforcer la démarche « captages prioritaires » en définissant également un cadre (interdictions et/ou obligations de pratiques) de lutte contre les pollutions diffuses dans les périmètres de protection des captages.

Cependant, certains retours d'expérience, notamment en Drôme, d'inclure dans les DUP des restrictions réglementaires contraignantes (par exemple, encadrement de la fertilisation ou des traitements phytosanitaires) sont plutôt négatifs : l'ARS (Agence Régionale de Santé) a dû renoncer devant l'opposition de la profession agricole. Dans d'autres cas, les restrictions réglementaires (par exemple, il est interdit d'utiliser des herbicides sur les 17 ha du périmètre de protection rapproché du captage de Lafayette) ont accéléré les changements de pratiques et contribué à la protection du captage.

Dans tous les cas, la **nécessité d'une concertation en amont de la définition de la DUP** (et allant si possible au-delà de l'enquête publique), impliquant tous les acteurs locaux dont la profession agricole, semble une phase incontournable. Elle permettra notamment de proposer des restrictions adaptées aux problématiques rencontrées sur le territoire et de prendre en compte la vision de chacun.

Pistes de réflexion :

- Accélérer, de manière concertée avec les acteurs locaux, la mise en œuvre des démarches DUP.
- Utiliser le levier réglementaire disponible au droit du captage grâce au code de Santé Publique pour traiter la question des pollutions diffuses.

5. Renforcer la communication

Tous les gestionnaires de captages prioritaires sont d'accord : peu de monde se rend compte des efforts réalisés par les agriculteurs et les collectivités pour la préservation de la ressource en eau. Un besoin de communication se fait sentir par tous : d'une part pour valoriser les actions entreprises, et d'autre part pour sensibiliser, former et impliquer le grand public, les étudiants (notamment des filières agricoles) et les scolaires dans la lutte contre les pollutions.

La sensibilisation des étudiants des lycées agricoles, la valorisation de l'engagement des agriculteurs ou le développement d'un outil de sensibilisation commun à toutes les démarches « captages prioritaires » semblent être des pistes à renforcer.

Piste de réflexion :

Mobiliser le SIRRA, le comité de rivières des 4 Vallées et la CLE Bièvre Liers Valloire pour porter une démarche de communication sur la lutte contre les pollutions diffuses en mettant en avant les engagements déjà à l'œuvre et le rôle que chacun peut jouer. Cette démarche permettrait notamment de mettre à disposition des documents de communication pour les acteurs locaux qui voudraient s'en faire le relai (communes, associations, agriculteurs, opérateurs...)

6. Dépasser les frontières des aires d'alimentation

La préservation des captages prioritaires passe bien sûr par la mise en œuvre de pratiques compatibles avec la protection de la ressource à l'échelle des zones de protection, voire des aires d'alimentation des captages. Pourtant, la sensibilisation ne peut s'arrêter à ces frontières hydrogéologiques. En effet, les limites des aires d'alimentation ne correspondent pas à celles des bassins de vie, aux limites des parcelles des exploitations agricoles, aux zones de chalandise des opérateurs économiques...

Il est donc nécessaire de voir plus large que les aires d'alimentation. La mutualisation des démarches entre AAC voisines ou à l'échelle des bassins d'intervention des opérateurs économiques renforcent les actions entreprises localement.

D'un côté, les zones de captages apparaissent comme des « zones tests » porteuses d'un nouveau modèle agricole accompagné. De l'autre, la préservation des captages prioritaires passe par des actions à plus large échelle qui ne diluent pas les moyens attribués aux zones de protection à proprement parlé. **Le déploiement de pratiques compatibles avec la préservation de la ressource en eau à large échelle permettra de faire de ces approches un « standard » appliqué par le plus grand nombre, plus facilement adopté par les acteurs des zones de protection de captages.**

Pistes de réflexion :

Réaliser une étude sociologique sur les réticences aux changements et les attentes/besoins des agriculteurs dans la démarche « captages prioritaires »

Etudier dans quelle mesure les démarches « captages prioritaires » bénéficient d'un déploiement à plus large échelle, notamment sur des zones à enjeu « qualité ».

Développer une démarche similaire à celle à l'œuvre sur les captages prioritaires sur d'autres zones à enjeu pour renforcer la mobilisation générale (zones de sauvegarde AEP, périmètre de protection sanitaire éloigné des captages AEP, zones à enjeu biodiversité, ...)

A retenir :

- La problématique « captages prioritaires » doit bénéficier d'un portage au niveau national, appuyé par l'engagement des élus locaux. La définition d'arrêtés préfectoraux et donc de DUP sur l'ensemble des captages est nécessaire.
- L'ajout d'un volet réglementaire ciblé renforcerait la démarche arrivée aujourd'hui à un tournant : il sera délicat de mobiliser les plus réfractaires sur la base du volontariat.
- Il est nécessaire de renforcer la communication pour valoriser les efforts des agriculteurs et le travail accompli, sensibiliser et informer le grand public.
- La démarche « captages prioritaires » sera d'autant plus efficace que le changement de pratiques touche un large public et dépasse donc les aires d'alimentation des captages.

CHAPITRE 5

Comment évaluer la démarche « captages prioritaires » ?

1. Une évaluation déjà réalisée à l'échelle de chaque zone de protection

La plupart des programmes d'actions à l'œuvre sur le territoire ont une durée de 5 ans. Ils prévoient un bilan à mi-parcours et une évaluation en fin de programme. L'évaluation est également réalisée tout au long du parcours et permet d'établir des évolutions dans les programmes d'actions, sans attendre d'échéance particulière, si le besoin s'en ressent par rapport aux molécules phytosanitaires retrouvées dans les eaux brutes ou par rapport au taux de participation de certaines actions.

Cette évaluation se base également sur des critères quantitatifs en termes de participation, d'actions réalisées et de caractérisation des pratiques agricoles. Une évaluation qualitative est également réalisée pour connaître la satisfaction des acteurs concernés et permettre de les impliquer dans les suites à donner aux programmes d'actions.

A ce stade, il n'est pas fait de lien entre les évolutions de la qualité d'eau et l'implication des acteurs dans les programmes d'actions. Le lien même entre les deux paramètres serait ténu à établir...

Concernant une évaluation à plus large échelle (à définir, il pourrait ici s'agir du territoire du SIRRA, du SAGE Bièvre Liers Valloire, du bassin Rhône Méditerranée ?), elle ne paraît pas toujours pertinente, sachant que la démarche captage prioritaire est établie à ce jour sur un programme d'actions au niveau d'un captage et que c'est bien à cette échelle que les objectifs et résultats sont attendus.

En effet, l'évaluation réalisée à échelle locale permet de définir les potentielles réorientations, adaptées à la zone de protection de chaque captage.

Il pourrait être contre-productif de comparer des démarches locales entre elles, les contextes n'étant pas toujours analogues. En revanche, échanger sur les enseignements d'un territoire et les transposer en les adaptant à un autre serait une approche plus enrichissante, permettant à chaque collectivité de bénéficier du retour d'expériences d'autres gestionnaires.

Exemple au captage des Prés Nouveaux, réalisation en cours de l'évaluation de la démarche

Le captage des Prés Nouveaux situé sur la commune d'Albon est sensible aux nitrates et pesticides. Dès 2008, des actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau ont été mises en place avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme. L'AAC a été définie en 2014. Un programme d'actions officiel est mis en œuvre de 2017 à 2019. Aujourd'hui la qualité de l'eau s'est grandement améliorée mais un nouveau programme est nécessaire pour la préserver. Afin de le construire, un bilan et une évaluation sont en cours de réalisation. L'objectif est d'avoir une réflexion sur la dynamique et les résultats de la démarche « captage prioritaire » localement. Ce bilan/évaluation se déroule en parallèle de la construction du nouveau programme. Il est réalisé en plusieurs étapes :

- *Diagnostic d'exploitations agricoles (12/19 à 01/20) : il a été réalisé sur les exploitations de la ZP déjà enquêtées par le passé afin de voir l'évolution des pratiques agricoles*
 - *Groupe de travail avec les agriculteurs (02/20) : il a permis de leur présenter les résultats des actions, de les questionner sur leurs avis et ressenti sur la démarche et de leur demander des propositions pour le nouveau programme.*
-

-
- *Entretiens avec les partenaires (printemps 2020) : des échanges téléphoniques ont été réalisés avec les acteurs concernés par la démarche. Cela a aussi été l'occasion de reprendre contact avec des acteurs moins présents depuis la mise en œuvre du programme. Ces entretiens ont été menés à l'aide d'un questionnaire semi-directif afin de recueillir leurs avis et ressenti sur la démarche et leur demander des propositions pour le nouveau programme.*
 - *Echanges sur le nouveau programme : A partir de l'ancien programme et des propositions formulées, un projet de nouveau programme a été envoyé aux partenaires (05/20 et 06/20)*
 - *Réunion du comité de pilotage (06/20) : ont été présentés les résultats du diagnostic agricole, le bilan du programme d'actions, les premiers résultats de l'évaluation ainsi que le nouveau programme.*
 - *Réunion du comité technique (09/20) : elle permettra de définir les objectifs de chaque action du programme. Les rapports du diagnostic des exploitations et du bilan/évaluation vont être communiqués aux partenaires.*

Le comité de pilotage devra se réunir afin de valider ce nouveau programme d'actions d'ici la fin de l'année pour qu'il débute en 2021.

2. L'évaluation de la démarche « captages prioritaires » : un sujet déjà investigué par de nombreux acteurs

Le sujet de l'évaluation de la démarche « captages prioritaires » et les questions de méthodologie, de pertinence d'échelle et d'indicateurs ont déjà été soulevés.

Une évaluation au niveau du bassin RMC sur les captages prioritaires a été réalisée en 2009.

En 2018, la DDT de l'Isère s'est penchée sur la question des indicateurs à suivre ; l'Agence de l'Eau en 2019 a lancé un groupe de travail sur une question équivalente. En parallèle, les collectivités gestionnaires des captages prioritaires réalisent à la fin de chaque programmation une évaluation qui porte sur les actions proposées, leur portée, leur mise en œuvre...

De ces différentes approches, il apparaît que le suivi d'indicateurs est chronophage et apporte rarement toutes les informations nécessaires à évaluer la portée de la démarche. Et le temps consacré au suivi des indicateurs est autant de temps en moins pour accompagner les acteurs, animer la démarche, connaître les dynamiques locales...

S'il est nécessaire de réaliser une évaluation des programmes d'actions, il faut se poser la question du temps à y consacrer par rapport aux enseignements qu'on en tire. Et la définition d'indicateurs simples à mesurer, en nombre réduit doit faire partie des pistes de réflexion. L'évaluation de la démarche peut en premier lieu s'appuyer sur le bilan annuel porté par les animateurs sur chaque captage. Ces données primaires pourraient ensuite servir à renseigner des données/indicateurs secondaires d'analyses.

3. L'intérêt d'une mutualisation des évaluations locales

Pourtant, les enseignements tirés d'un territoire pourraient bénéficier à un autre ; certaines dynamiques sont communes à plusieurs démarches « captages prioritaires » et l'échange d'expériences peut être bénéfique.

Une évaluation nationale ou à l'échelle du bassin versant Rhône Méditerranée permettrait d'avoir une meilleure vision de l'efficacité globale de la démarche et que chaque territoire bénéficie du retour d'expérience de ses voisins.

Mais parler d'efficacité en prenant en compte les évolutions de qualité d'eau est un pari risqué : le fonctionnement des nappes phréatiques et des sols impose parfois un temps long (plus de 30 ans) avant de pouvoir mesurer l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau.

Il est donc important de réfléchir au choix des critères pouvant être pris en compte pour évaluer l'efficacité de la démarche ; si à ce jour la dynamique territoriale et les évolutions des pratiques

agricoles ont pu être évaluées au niveau local (à travers le taux de participation, les IFT, les balances azotées, ...), il semble risqué de s'intéresser aux évolutions en termes de qualité de la ressource, qui est pourtant la finalité même de la démarche. On a aujourd'hui les capacités d'évaluer les moyens mis en œuvre plutôt que les résultats de la démarche.

Enfin, les pratiques d'aujourd'hui étant les garantes des résultats de demain en termes de qualité d'eau, l'idée est de contrôler les moyens mis en œuvre aujourd'hui pour éviter les contaminations futures, par exemple l'apparition de nouvelles molécules problématiques.

A retenir :

- Une évaluation de chaque programme d'actions est réalisée au niveau local et permet d'adapter les actions aux problématiques locales.
- En parallèle du suivi « qualité » réalisé sur chaque « captages prioritaires », les évaluations réalisées ne portent pas sur l'impact de la démarche sur la qualité de la ressource mais s'intéressent aux taux de participation et aux changements de pratiques qui auront un impact sur la qualité de l'eau d'ici plusieurs années.
- Un partage avec l'ensemble des acteurs concernés des enseignements des évaluations sur les différents programmes d'action pourrait être intéressant et servir pour prendre du recul et transposer des idées pour chaque captage prioritaire .

Conclusion

Après plus de 10 ans d'animation territoriale et de mise en œuvre de la démarche « captages prioritaires » telle que définie au niveau national, les gestionnaires AEP sont unanimes quant au bien-fondé de la démarche et à son intérêt.

La démarche et l'embauche d'animateurs dédiés à ce projet ont permis aux structures de s'emparer du sujet et d'intégrer la thématique de la qualité de l'eau dans le quotidien de services dont le cœur de métier était jusque-là tourné vers la gestion de réseaux. La mobilisation d'un large panel d'acteurs (agriculteurs, élus, citoyens, opérateurs économiques, gestionnaires des routes et voies ferrées, des réseaux d'assainissement, ...) est une des forces de la démarche qui prend en compte un large éventail des activités ayant lieu sur les zones de protection des captages.

Si elle est en Isère et en Drôme basée jusque-là sur le volontariat, les dernières évolutions législatives renforcent le rôle des collectivités gestionnaires AEP et l'Agence de l'Eau, dans son 11^{ème} Programme, affiche une priorité importante de cette thématique, se traduisant par des taux de financement attractifs de l'animation et des actions menées sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Et les résultats sont là : on observe tant par la profession agricole que par le grand public une prise de conscience autour de la préservation de la ressource. Des évolutions de pratiques sont à l'œuvre et l'accompagnement doit continuer. Les changements de pratiques ne pourront se poursuivre sans un soutien technique et financier aux acteurs à qui l'on demande des efforts. Les collectivités gestionnaires doivent rester au contact des acteurs de terrain et prendre en compte leurs besoins, leurs intérêts pour avancer de manière partenariale sans imposer de mutations dont la technicité accrue ou le surcoût freinent l'acceptabilité. Leur implication aux côtés des opérateurs économiques du territoire (coopératives et négoce agricoles) pour la structuration de filières permettent de pérenniser et de trouver une valorisation économique aux changements de pratiques. La mise en œuvre de politiques territoriales transversales alliant alimentation-préservation de la ressource en eau-développement durable doit être renforcée.

Pourtant, la démarche « captages prioritaires » atteint aujourd'hui ses limites ; après ces années d'animation territoriale basée sur le volontariat, il paraît délicat de mobiliser les plus réfractaires et de garder la dynamique de participation des agriculteurs déjà impliqués. Un volet réglementaire ciblé pourrait compléter la démarche ; mais il faut alors se doter des moyens de contrôle correspondants. La prise en compte des facteurs sociaux et psychologiques liés au changement complèterait avantageusement une démarche aujourd'hui principalement basée sur des critères techniques et financiers.

En ce qui concerne l'évaluation de la démarche, deux échelles d'actions se superposent et permettent d'apporter des éléments complémentaires. Tout d'abord, les gestionnaires des captages prioritaires réalisent déjà une évaluation à l'échelle des aires d'alimentation des captages qui permet de faire évoluer les programmes d'actions et de trouver le meilleur équilibre entre préservation de la ressource et besoins/ambitions des acteurs. Ensuite, une évaluation menée à l'échelle nationale ou d'un bassin tel Rhône Méditerranée permettrait de mutualiser les enseignements et de prendre du recul face aux difficultés ou réussites de chaque démarche locale.

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes ressources rencontrées pour la réalisation de cette synthèse

Nom	Prénom	Structure	Titre	Date de la rencontre
Devillers	Claude	Syndicat des Eaux du Brachet	Président	02/09/19
Linage	Bertrand	Syndicat des Eaux du Brachet	Directeur	
Roux	Raymond	Bièvre Isère Communauté	Vice-président	03/09/19
Le Bris	Tiphaine	Bièvre Isère Communauté	Technicienne Eau & Assainissement Procédures DUP et captages	
Granger	Sylvain	Bièvre Isère Communauté	Animateur « captages prioritaires »	
Gouilloud	Laurent	Entre Bièvre et Rhône (anciennement SIGEARPE)	Directeur de l'Eau	16/09/19
Fontaine	Jean-Matthieu	Entre Bièvre et Rhône (anciennement SIGEARPE)	Responsable de la Protection et de la Préservation des ressources	
Nicoud	Christophe	Communauté de communes de Bièvre Est	Vice-président	15/10/19
Sinturel	Hervé	Communauté de communes de Bièvre Est	Directeur de la Régie des eaux	
Debost	Michel	SIE Valloire Galaure	Vice-président	29/10/19
Durand	Nicole	SIE Epinouze Lapeyrouse	Vice-présidente	
Lafaury	Yves	SIE Epinouze Lapeyrouse	Président	
Querol	Rémi	Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure ; Syndicat d'Eau Potable Epinouze Lapeyrouse ; Commune de St Rambert d'Albon	Animateur « captages prioritaires »	
Reynaud	Alexandra	SIE Valloire Galaure	Responsable	

Annexe 2 : Membres du comité technique de l'étude

Nom Prénom	Structure	Titre
BALINT Frédéric	DDT de l'Isère – Service Environnement - Assainissement et rejets	Chargé de mission pollutions diffuses – ressources en eau potable.
VALLADE Laure	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Chargée d'interventions agriculture
QUEROL Rémi	Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaire ; Syndicat d'Eau Potable Epinouze Lapeyrouse ; Commune de St Rambert d'Albon	Animateur captages
FONTAINE Jean-Matthieu	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Responsable de la Protection et de la Préservation des ressources
GRANGER Sylvain	SIRRA-BIC	Animateur captages prioritaires
PENEL Charlotte	SIRRA	Chargée de mission
BOUISSOU Nadia	SIRRA – CLE Bièvre Liers Valloire	Chargée de mission SAGE Bièvre Liers Valloire
CONSTANTIN-BERTIN Christel	SIRRA – CLE Bièvre Liers Valloire	Animatrice SAGE Bièvre Liers Valloire
GRAVIER Annabel	SIRRA	Responsable du pôle Animation
RIQUET Sandra	Chambre d'Agriculture de l'Isère	Chef du Service Productions Végétales
VILLARD Nadège	Chambre d'Agriculture de la Drôme	Animatrice agro-environnement
MAIRE Virginie	DDT de la Drôme	Référent "pollutions diffuses" et "plans d'eau - piscicultures"
PRESSUROT Anne	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Chargée d'interventions Bièvre Liers Valloire et 4 Vallées

Annexe 3 : Caractéristiques des 16 captages prioritaires du territoire d'étude

Nom du captage	Commune du captage	Problématiques rencontrées	Communes concernées par la ZP	Surface AAC (ha)	Surface ZP (ha)	RPG 2018/ZP (ha)	% RPG/ZP	Nb agriculteurs	Date engagement 1 ^{er} pgme d'actions	Gestionnaire de l'ouvrage	Animateur en charge (2019)	Zone de sauvegarde concernée par le captage	Année mise en œuvre DUP (si elle existe)
Les Bains	Beaucroissant	Pesticides	Beaucroissant	238	121	49	40%	15	2018	CCBE	Charlotte Penel		2020
La Vie de Nantoin	Le Mottier	Nitrates et pesticides	Champier ; Le Mottier ; Eydoche ; Portes des Bonnevaux	6873	433	350	81%	33	2017	BIC	Sylvain Granger	intérêt actuel – basée sur la ZP provisoire du captage	En cours
Les Biesses	St Etienne de St Geoirs	Nitrates et pesticides	Bevenais ; Sillans ; La Frette ; St Etienne de St Geoirs	7762	1321	1091	83%	62	2018	BIC	Sylvain Granger	intérêt actuel et futur – basée sur le PPE étendu	En cours
Michel et Melon	Thodore	Pesticides	Viriville, Thodore ; St Clair sur Galaure (26)	652	182	67	37%	11	2015	BIC	Sylvain Granger		1997
Brachet et Lafayette	Diemoz et St Georges d'Espéranche	Nitrates et pesticides pour Lafayette ; pesticides pour Brachet	Diemoz ; St Georges d'Espéranche	1674	682	452	66%	28	2017	SIE du Brachet	Charlotte Penel	Brachet intérêt actuel ; Lafayette intérêt actuel et futur	Lafayette : 2016 Brachet : en cours
Siran et Carloz	St Jean de Bournay	Nitrates et pesticides	St Jean de Bournay ; Chatonnay	3309	803	630	78%	45	2016	BIC	Sylvain Granger	intérêt actuel	Siran : 2014 Carloz : en cours
Golley	Agnin	Nitrates et pesticides	Agnin ; Anjou	1505	458	341	74%	22	2014	CCEBER	Jean-Matthieu Fontaine	intérêt actuel _ basée sur la ZP	1989
Ronjay + Seyer et Donis	Faramans Ornacieux Balbins	Pesticides pour Ronjay ; nitrates pour Seyer et Donis	Porte des Bonnevaux ; Bossieu ; Faramans ; Ornacieux Balbins ; Pommier de Beurepaire ; Faramans	13273	1850	1584	86%	74	2015	BIC et Syndicat Dolon Vareze	Sylvain Granger	Ronjay intérêt actuel – basée sur ZP du Ronjay	En cours
Le Poulet	Viriville	Nitrates	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir	BIC	Sylvain Granger	Intérêt actuel et futur – basée sur PPR étendu	2012
Montanay et l'île	Manthes Lapeyrouse-Mornay	Nitrates et pesticides	Lapeyrouse-Mornay (26) ; Manthes (26) ; Lens-Lestang (26) ; Beurepaire ; St Barthélémy ; Beaufort	1452	1452	895	62%	79	2018	SIE Valloire Galaure (captage alluvions de l'île) et SIE Epinouze Lapeyrouse-Mornay (Montanay)	Rémi Querol	Intérêt actuel – basée sur périmètres de protection étendus	L'île : 2002 Montanay : 1988
Teppe Bon repos	St Rambert d'Albon (26)	Nitrates et pesticides	St Rambert d'Albon (26) ; Chanas ; Agnin ; Bougé-Chambalud ; Anjou ; Sonnay	1734	384	208	54%	71	2018	Commune de St Rambert d'Albon	Rémi Querol		2007
Les Prés Nouveaux	Albon (26)	Nitrates et pesticides	Albon (26) ; Beausemlant (26) ; La Motte-de-Galaure (26) ; Anneyron (26) ; St-Sorlin-en-Valloire (26) ; Chateauneuf-de-Galaure (26) ; Moras-en-Valloire (26) ; Hauterives (26) ; Fay-le-Clos (26) ; St-Uze (26)	5929	548	321	59%	146	2016	SIE Valloire Galaure	Rémi Querol	intérêt actuel – basée sur la ZP	1986 révisée en 2014
TOTAL (ha) (en tenant compte des superpositions des ZP)				36 023	8 234	5 986	65%						

Annexe 4 : Synthèse 2019 des molécules phytosanitaires autorisées et retrouvées dans les eaux brutes des captages prioritaires des territoires du SIRRA et du SAGE Bièvre Liers Valloire

Liste des molécules autorisées sur le marché (2019)	MONTANAY et L'ILE	LES PRES NOUVEAUX	TEPPE BON REPOS	GOLLEY	RONJAY	SEYEZ et DONIS	LA VIE DE NANTOIN	LES BIESSSES	MELON	MICHEL	BRACHET	LAFAYETTE	LES BAINS	SIRAN	CARLOZ	Nb total de captages où l'on trouve la molécule	Usage de la molécule
S-métholachlore et métabolites	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	16	Dés herbant maïs
2 4 D	x	x	0	x	0	0	x	0	x	0	0	0	x	0	x	8	Dés herbant
Glyphosate	0	0	x	0	0	x	0	x	x	0	0	x	0	x	x	7	Dés herbant
Bentazone	x	0	x	0	0	0	x	0	0	0	0	x	x	0	0	6	Herbicide
AMPA	avant 2012	avant 2012	0	x	x	0	x	Avant 2012	0	0	x	x	0	0	0	5	métabolite glyphosate
Mépiquat Chlorure	traces	traces	0	x	0	x	Avant 2012	0	0	x	0	x	0	0	x	5	Régulateur de croissance
Diméthachlore	0	0	0	0	0	0	0	0	x	x	x	0	0	0	0	3	dés herbant, surtout colza
Métazachlore	0	0	0	0	0	0	0	x	x	0	0	0	0	0	0	2	dés herbant, surtout colza
Terbutylazine déséthyl	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	x	0	0	2	métabolite Terbutylazine, dés herbant
Aminotriazole	avant 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	x	2	herbicide
Métaldéhyde	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	molluscicide
Triclopyr	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	dés herbant
Thiocarbazone-méthyl	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Cyprosulfamide	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Prosulfocarbe	0	0	0	x	traces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
2,4-MCPA	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
2,4-DB	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Métabolites du 2 4 D	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Imazalil	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Prothioconazole	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Trace	0	1	
Imidaclopride	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Spiroxamine	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Chlorotoluron	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Metsulfuron méthyl	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Benoxacor	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Tebuconazole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	1	
Thiabendazole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0	0	0	0	1	
Carbetamide	0	0	0	avant 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chlorméquat chlorure	traces	0	0	0	0	0	Avant 2012	0	0	0	0	0	0	0	Trace	0	
Diuron	traces avant 2012	0	0	0	0	Avant 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bromoxynil	traces avant 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pencycuron	0	0	0	0	0	Avant 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nb de molécules retrouvées au captage	5	2	3	13	2	3	8	3	6	3	5	6	4	2	5		

Annexe 5 : Evolution du taux de produits phytosanitaires détectés dans les eaux brutes de 2000 à 2018⁹

Nom captage	Critères de suivi	2000	2009	2018	Tendance Hype ¹⁰
Golley	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	7	12	Aucune
Golley	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	1	1	Aucune
Golley	Teneur totale	pas d'analyse	0,14	0,22	Aucune
La Vie de Nantoin (forage F2)	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	11	10	Hausse depuis 2015
La Vie de Nantoin (forage F2)	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	1	2	Hausse depuis 2015
La Vie de Nantoin (forage F2)	Teneur totale	pas d'analyse	0,27	0,96	Hausse depuis 2015
Les Biesses	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	3	12	Hausse
Les Biesses	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	0	1	Hausse
Les Biesses	Teneur totale	pas d'analyse	0,19	0,48	Hausse
Michel et Melon	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	7	10	Baisse sur Michel ; Hausse depuis 2013 sur Melon
Michel et Melon	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	1	1	Baisse sur Michel ; Hausse depuis 2013 sur Melon
Michel et Melon	Teneur totale	pas d'analyse	0,22	0,16	Baisse sur Michel ; Hausse depuis 2013 sur Melon
Brachet	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	10	6	Aucune
Brachet	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	1	1	Aucune
Brachet	Teneur totale	pas d'analyse	0,04	0,11	Aucune
Lafayette	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	5	0,29	Hausse
Lafayette	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	0	2	Hausse
Lafayette	Teneur totale	pas d'analyse	0,02	0,29	Hausse
Siran	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	1	6	Hausse depuis 2013
Siran	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	0	0	Hausse depuis 2013
Siran	Teneur totale	pas d'analyse	0,11	0,15	Hausse depuis 2013
Carloz	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	7	8	Hausse depuis 2015
Carloz	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	2	1	Hausse depuis 2015
Carloz	Teneur totale	pas d'analyse	0,18	0,33	Hausse depuis 2015
Les Bains	Nb molécules retrouvées	3	5	8	Hausse depuis 2014
Les Bains	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	2	1	0	Hausse depuis 2014
Les Bains	Teneur totale	0,25	0,16	0,17	Hausse depuis 2014
Ronjay	Nb molécules retrouvées	3	7	6	Aucune
Ronjay	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	0	2	0	Aucune
Ronjay	Teneur totale	0,22	0,21	0,16	Aucune
Seyez et Donis	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	2	9	Hausse
Seyez et Donis	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	0	1	Hausse
Seyez et Donis	Teneur totale	pas d'analyse	0,1	0,87	Hausse
Le Poulet	Nb molécules retrouvées	4	3	6	Hausse depuis 2012

⁹ Source : <https://qualite-eau.eaurmc.fr/rapports/captages-prioritaires/index.html>

¹⁰ L'outil HYPE développé par le BRGM permet de traiter de gros jeux de données avec lancement en « batch » de méthodes statistiques adaptées à l'analyse de séries temporelles d'évolution de la qualité des eaux souterraines et aux caractéristiques des données (nombre de données, longueur de la chronique, fréquence d'échantillonnage, distribution des données, autocorrélation des données). Le guide méthodologique BRGM qui accompagne cet outil informatique préconise l'utilisation du test statistique de Mann-Kendall qui est le plus « permissif » pour un grand nombre de chroniques de données et l'application de tests d'identification de ruptures de pente. **Tous les résultats disponibles sur la période 1997 - 2019 ont été exploités.**

Le Poulet	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	1	0	0	Hausse depuis 2012
Le Poulet	Teneur totale	0,22	0,06	0,12	Hausse depuis 2012
L'île puits récent	Nb molécules retrouvées	6	9	9	Hausse
L'île puits récent	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	0	1	1	Hausse
L'île puits récent	Teneur totale	0,05	0,19	0,25	Hausse
Montanay	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	5	6	Hausse
Montanay	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	0	1	Hausse
Montanay	Teneur totale	pas d'analyse	0,07	0,18	Hausse
Teppe Bon repos	Nb molécules retrouvées	pas d'analyse	3	7	Hausse
Teppe Bon repos	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	pas d'analyse	0	0	Hausse
Teppe Bon repos	Teneur totale	pas d'analyse	0,05	0,09	Hausse
Les Prés Nouveaux	Nb molécules retrouvées	4	12	7	Baisse
Les Prés Nouveaux	Nb molécules>seuil 0,1 µg/L	1	4	0	Baisse
Les Prés Nouveaux	Teneur totale	0,12	0,6	0,1	Baisse

Annexe 6 : Evolution du taux de nitrates détecté dans les eaux brutes de 2000 à 2018

Nom captage	Moyenne annuelle 2000	Moyenne annuelle 2009	Moyenne annuelle 2018	Tendant Hype
Les Bains	34,22	35,13	25,38	Baisse
La Vie de Nantoin (forage F2)	40,4	41,7	38,57	Baisse depuis 2013
Les Biesses	45,5	46,8	39,71	Baisse depuis 2013
Michel et Melon	23	23,4	10,83	Baisse
Brachet	29,4	30,98	27,48	Baisse
Lafayette	48,22	47,12	32,6	Baisse
Siran	36,5	46	29,4	Baisse
Carloz	41,9	46,55	33,17	Baisse
Golley	42	36	31,75	Baisse
Ronjay	28,67	29,89	25,85	Baisse depuis 2013
Seyez et Donis	pas d'analyse	44,3	36,35	Baisse
Le Poulet	36,5	39,9	29,83	Baisse
Ile Puits récent	39,92	39,08	33,53	Baisse depuis 2014
Montanay	pas d'analyse	37	33,33	Baisse
Teppe Bon repos	pas d'analyse	38	31,38	Baisse
Les Prés Nouveaux	40,83	29,92	30,17	Baisse depuis 2014

Préserver. Protéger. Gérer durablement la ressource en eau.

www.sirra.fr



SIRRA

366, rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38440 Saint-Jean-de-Bourney
Tél.: 04 74 59 73 08 / contact@sirra.fr

Antenne du SIRRA / Secrétariat de la CLE

28 rue Français, BP101
38270 Beaurepaire
Tél.: 04 74 79 86 48

